



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

**Projet d'Aménagement
Stratégique**

**Version après le Débat
du 20 Janvier 2022**

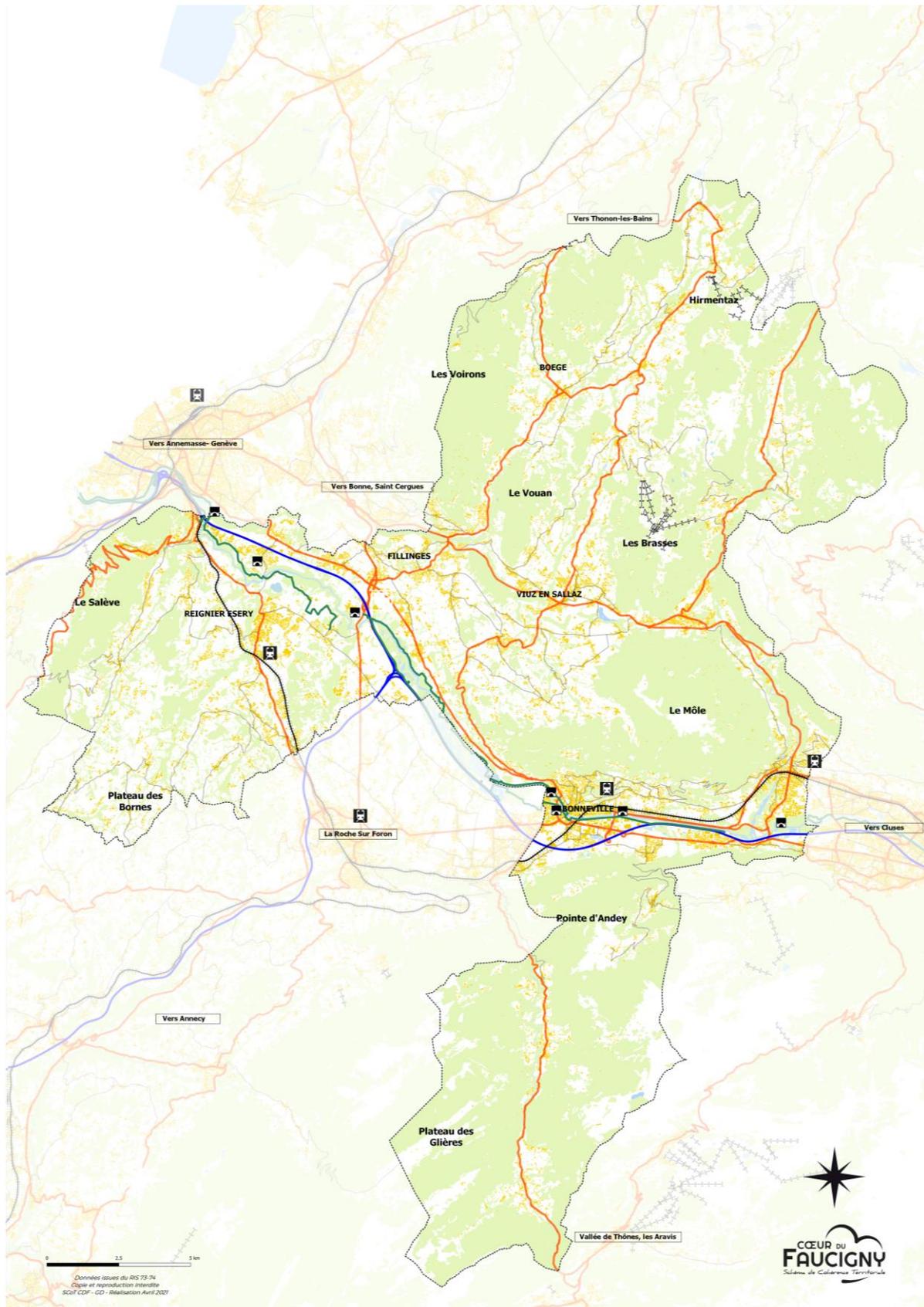


Schéma de **Cohérence Territoriale** Cœur du Faucigny
 Projet d'**Aménagement Stratégique**

Table des matières

I. Le contexte réglementaire	3
I.1. Schéma de Cohérence Territoriale et cadre réglementaire de référence	4
I.2. SCoT et PLU, une hiérarchie des normes à respecter	5
I.3. Artificialisation et sobriété foncière.....	6
II. Vers un aménagement fondé sur le concept d'écosystème.	9
Le concept « écosystème territorial »	9
II.1. Pourquoi une nouvelle approche ?.....	9
II.2. Le concept d'écosystème et ses avantages.....	10
II.3. Une organisation en maillage.....	15
II.4. Une approche reproductible à toutes les échelles de l'aménagement du territoire	19
III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny.....	22
III.1. Nos acteurs	26
III.2. Notre interdépendance avec les territoires voisins.....	26
III.3. Des défis partagés avec les territoires voisins.....	33
IV. Notre modèle de développement, l'écosystème.....	35
Pilier 1 - Développer, préserver, promouvoir l'activité économique du Cœur du Faucigny.....	37
Pilier 2 - Faire émerger un projet d'habitat renouvelé et rendre plus accessibles nos lieux de vie et de services.....	52
Pilier 3 - Renforcer notre maillage écologique dans le respect de nos paysages et de notre biodiversité, de notre projet de sobriété foncière et de nos transitions	65

I. Le contexte réglementaire



Article L.141-3 du code de l'urbanisme

Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant l'équilibre et la complémentarité des polarités urbaines et rurales, la gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Version en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à horizon 20 ans.

Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

I. Le contexte réglementaire

1.1. Schéma de Cohérence Territoriale et cadre réglementaire de référence¹

En 2000, la Loi dite SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) crée le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Depuis cette date, différents textes législatifs ont mis en place le cadre de référence de ce document de planification précisant :

* Les **pièces constitutives du dossier du SCoT** :

- un Plan d'Aménagement Stratégique (PAS ex-PADD),
- un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO),
- et des annexes (Le rapport de présentation et tous les éléments de justification sont dans les annexes ; ce document s'organise autour de trois grands thèmes : le développement économique, les logements et les mobilités, et la transition écologique et énergétique).

* le **SCoT en montagne²** :

La Loi Montagne a posé des principes fondateurs d'équilibre entre développement et protection de la montagne (lutte contre le mitage, préservation des espaces naturels et agricoles...). Le SCoT a un rôle intégrateur des dispositions de la Loi Montagne. Cela s'applique au SCoT Cœur du Faucigny.

* Le **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)**

Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) détermine les conditions d'implantation des constructions commerciales et logistiques et y intègre l'impact sur les équilibres territoriaux du commerce en ligne.

Selon la Loi Climat & Résilience, ce document devra comporter « une analyse de l'implantation des constructions logistiques commerciales en fonction de leur surface, de leur impact sur les équilibres territoriaux notamment au regard du développement du commerce de proximité, de la fréquence d'achat ou des flux générés par les personnes ou les marchandises ».

¹ Formation cnfpt / Fédération Nationale des SCoT du 9 juillet 2020 "Ordonnances du 17 juin 2020"

² Fiche "SCoT et Montagnes : repères techniques et juridiques" - CEREMA et Fédération Nationale des SCoT - Février 2021

I. Le contexte réglementaire

* Le **Programme d'Actions** (PA)

Il est possible d'intégrer en annexe un Programme d'Actions (PA) pour accompagner la mise en œuvre du SCoT.

"Ce programme précise les **actions prévues** sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale, que ces actions soient portées [suivant leurs compétences propres] par : la structure en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres de cette structure, ou tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale ou associé à son élaboration".

1.2. SCoT et PLU, une hiérarchie des normes³ à respecter

* Les obligations de **compatibilité du SCoT avec d'autres documents**

Il y a dix huit obligations de compatibilité dont :

- Loi Montagne (suppression de la compatibilité avec Directive Territoriale des Alpes du Nord).
- Règles du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
- Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI).
- Directives de protection et de mise en valeur des paysages.
- Zones de bruit.
- Schéma Régional des Carrières (SRC).

* Les obligations de **compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Quand il y a un SCOT, le PLU a six obligations de compatibilité dont :

- Plan de mobilité.
- Plan Local de l'Habitat (PLH).
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

³ Article Article L131-1 - Modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 - art. 1

I. Le contexte réglementaire

1.3. Artificialisation et sobriété foncière⁴

L'artificialisation des sols, conséquence directe **de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats** en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières **du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité**. Le gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant **l'objectif de "Zéro Artificialisation Nette"** (ZAN) prévu par le Plan Biodiversité et retranscrit dans la Loi Climat et Résilience. L'objectif est de travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols.

L'artificialisation des sols, qu'est-ce que c'est ?

« L'artificialisation⁵ est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. »

Étalement de l'urbanisation, quelles conséquences ?

Même s'ils semblent couvrir de vastes surfaces, les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) de nos territoires continuent à **diminuer à un rythme important**, du fait de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols (même dans des territoires où la population et les emplois n'augmentent pas.).

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. **Cette artificialisation augmente presque quatre fois plus vite que la population**, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement.

Cette réduction est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général :

- Accélération de la perte de biodiversité.
- Réchauffement climatique.
- Amplification des risques d'inondations.
- Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir.
- Accroissement des dépenses liées aux réseaux.
- Amplification de la fracture territoriale.

⁴ Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>

⁵ Source : texte de Loi Climat & Résilience – décret à prendre ultérieurement pour préciser cette définition et notamment la nomenclature des sols artificialisés.

I. Le contexte réglementaire

L'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » à horizon 2050 a comme ambition de **limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces** et, lorsque c'est impossible, de « rendre à la nature⁶ » l'équivalent des superficies consommées.

L'enjeu est d'apporter la plus grande vigilance à nos modes d'urbanisation afin **de consommer moins de terres naturelles, agricoles et forestières**, de privilégier dans la mesure du possible la **réutilisation de secteurs déjà urbanisés** (logements vacants, friches industrielles ou commerciales ...) et de favoriser la conception et la construction **d'opérations un peu plus compactes** intégrant des **espaces verts**.

La Loi Climat et Résilience inscrit d'une part un objectif de réduction de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de moitié pour la décennie à venir, par rapport à la consommation réelle observée entre 2011 et 2021 et d'autre part une trajectoire de l'artificialisation des sols dont l'objectif est de réduire la consommation d'espace par tranche de 10 années d'ici 2050 pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette.

Le SCoT doit être en compatibilité avec les objectifs de réduction et de trajectoire inscrits au SRADDET AURA modifié ou à défaut avec la Loi Climat et Résilience.

⁶ Source texte de Loi Climat & Résilience où la renaturation est définie en « des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé. ».

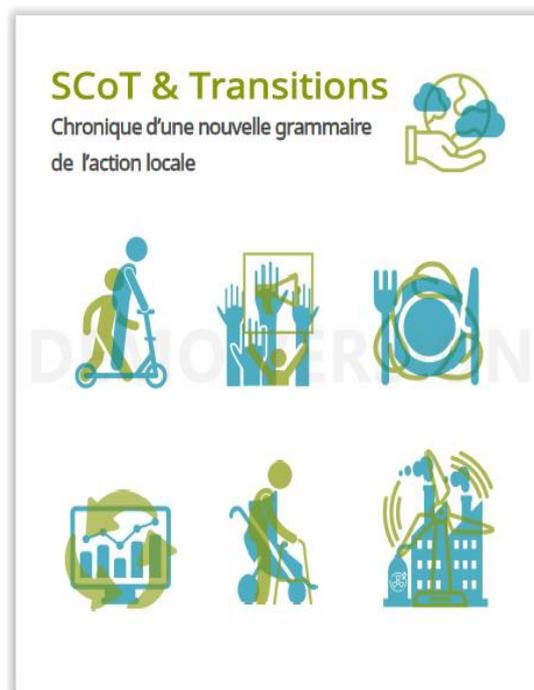
I. Le contexte réglementaire

Dans l'objectif d'intégrer nos transitions

Les questions soulevées par le développement d'un territoire devant accompagner la transition conduisent à rechercher des démarches de politiques d'aménagement plus transversales, par rapport aux instances administratives, aux territoires... et à s'interroger sur les partenariats à mettre en œuvre.

La transition n'est pas une révolution systémique. Elle est un mode de passage d'un état à un autre, dont on ne connaît que partiellement le devenir. Il est de notre responsabilité politique d'accompagner notre territoire dans ses transitions. En effet, qu'elles soient écologiques, démographiques, économiques, alimentaires ou énergétiques, les transitions appellent à agir. Nous avons déjà repéré sur notre territoire des initiatives et des expérimentations qu'il conviendra d'accompagner tout au long de ce processus.

Le rôle du Projet d'Aménagement Stratégique va être de proposer un projet politique évolutif pour notre écosystème et nos cellules, tout en vivifiant leurs identités et de favoriser leurs interdépendances. Il s'agit de répondre à ces enjeux **en s'appuyant tant sur une méthode que sur des objectifs à atteindre.**



Source : Illustration de la page de garde du ©magazine n°11 de la fédération des SCOT

II. Vers un aménagement fondé sur le concept d'écosystème.

Le concept « écosystème territorial »

Le diagnostic et **la définition** des enjeux, dans le cadre de l'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny, nous ont conduits au constat que notre territoire fonctionne comme un grand écosystème, lui-même au cœur d'un plus vaste ensemble écosystémique. Il se compose d'ensembles plus restreints de même nature et interagissant. Délimités par les habitudes de vie de leurs habitants, ces éléments constitutifs de notre écosystème global seront désignés plus loin sous le nom de **cellules territoriales**.

II.1. Pourquoi une nouvelle approche ?

Les modèles de la planification à l'échelle des territoires des trois SCOT historiques (Faucigny-Glières, Arve et Salève ou encore Trois Vallées) se sont généralement appuyés sur l'armature type « Centralité, bourg, village, hameau » et se sont imposés aux documents d'urbanisme locaux (les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales). Ce modèle repose avant tout sur la délimitation de zones et une spécialisation fonctionnelle de ces zones (par exemple zone urbaine à dominante habitat dense dite UA ; zone à urbaniser à dominante économique dite AUx ; etc.).

Cette approche, guidée par une logique de zonage à laquelle une fonction est associée trouve sa limite dans l'absence de prise en compte des interactions et de leur(s) valeur(s). Elle est avant tout fondée sur une hiérarchisation des communes et non sur les flux, les échanges et les dynamiques qui existent entre elles.

Les inter-relations sont maintenant de plus en plus prégnantes dans notre vie quotidienne ; chaque individu entretient quotidiennement un réseau de relations avec son lieu de travail, son lieu d'habitation, son lieu d'approvisionnement, son lieu de loisirs, etc.

Les équipements sportifs, les établissements scolaires, les lieux de travail et de soins, les activités économiques, le lieu de résidence, les administrations

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

publiques, l'implantation des commerces et des services marchands...
définissent notre rapport au territoire et à son aménagement futur.



Ecole Esery ©Mairie de Reignier



Terrain de foot ©Mairie de Scientrier

II.2. Le concept d'écosystème et ses avantages

Le concept d'écosystème peut se définir simplement ainsi :

« Au sein d'un milieu spécifique, ensemble d'êtres vivants qui interagissent entre eux et avec ce milieu. »

Un **écosystème** territorial se caractérise par la singularité des interactions entretenues par **l'Homme**⁷, la **Nature** les **Infrastructures**⁸.



Schéma n°1 – Représentation illustrative de notre écosystème Cœur du Faucigny et les éléments Homme – Nature - Infrastructures.

⁷Homme est employé ici dans une acception large, comme terme générique pour qualifier le concept d'être humain ; il est écrit avec une majuscule.

⁸ Ce sont tous les espaces artificialisés (Habitat, ZAE, équipements publics...) et les réseaux (routiers, ferrés, de communication, fibres, installations électriques, etc.)

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

a) Les flux.

Au fil des commissions thématiques, lors de nos travaux sur le diagnostic, nous avons pu unanimement constater **l'interdépendance des enjeux entre les thématiques**. L'urbanisme et la mobilité se croisent structurellement, notre tourisme est lié à notre environnement, le commerce dépend des mobilités du quotidien, les enjeux agricoles font échos aux problématiques environnementales, etc. Ces thématiques sont constitutives de l'émergence et de la vitalité de notre écosystème. Ces interdépendances mal gérées, pourraient en détruire les équilibres.

On observe **une aspiration de la société** à la proximité⁹ dans les implantations des activités humaines et donc à une **reterritorialisation, une réappropriation** des espaces. Cette proximité ne s'apprécie pas toujours en termes de distance, mais davantage en termes de temps et d'**accessibilité** (par le biais du numérique ou de nouvelles infrastructures par exemple) et les aménités¹⁰ de nos cellules jouent alors un rôle déterminant dans la dynamique à l'intérieur et à l'extérieur des territoires.

Notre écosystème est tout sauf statique ; il est dynamique, en évolution perpétuelle¹¹. Sur le territoire Cœur du Faucigny les dynamiques sociales (75 000 habitants ; + 50 % depuis 20 ans), démographiques (1.9% chaque année entre 1999 et 2016) et économiques (23 000 emplois) sont particulièrement fortes. Il n'en est pas moins soumis à une géographie valléenne qui contraint les espaces et le rend particulièrement vulnérable aux risques naturels ou climatiques¹². Il conviendra donc d'accompagner sur le temps long cet écosystème en mutation au-delà même des nécessités de transition¹³ qui s'imposent à tous les territoires.

A l'intérieur et aux franges du Cœur du Faucigny, l'Homme, la Nature, et l'environnement s'organisent en réseaux assez denses et construisent une histoire qui s'affranchit des limites administratives. Ils génèrent des rapports d'interdépendances, de liens, d'informations... pour permettre la vie et son développement.

⁹ produits locaux, circuit-courts locaux...

¹⁰ Le terme aménité est défini par un ensemble de valeurs matérielles (eau, air, biodiversité faunistique et floristique, espaces agricoles, forestiers...) et immatérielles (qui correspondent au patrimoine culturel dans son ensemble comme l'architecture, les traditions, les festivals, les terroirs, l'artisanat local...) attachées à un territoire et qui « marquent » son attractivité.

¹¹ <https://www.geo.fr/environnement/quest-ce-quun-ecosysteme-193594>

¹² En Europe, la température moyenne a augmenté de 0,95 °C au cours du XXe siècle, tandis que les Alpes se sont réchauffées de 1 à 3°C (selon les lieux) au cours des cinquante dernières années.

¹³ Qu'elle soit adaptative, absorbative ou transformative.

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

b) Un fonctionnement en cellules territoriales

A l'intérieur de cet écosystème global s'organisent des écosystèmes de plus petite échelle : **les cellules territoriales**. Elles peuvent être envisagées au niveau d'une commune ou recouvrir plusieurs communes. Elles **s'organisent autour d'espaces** et de modes de vie qui fonctionnent à l'image de cellules en « mouvement » dans et entre lesquelles **les individus habitent, travaillent, se déplacent, se divertissent, se soignent ...** de manière plus ou moins complexe.

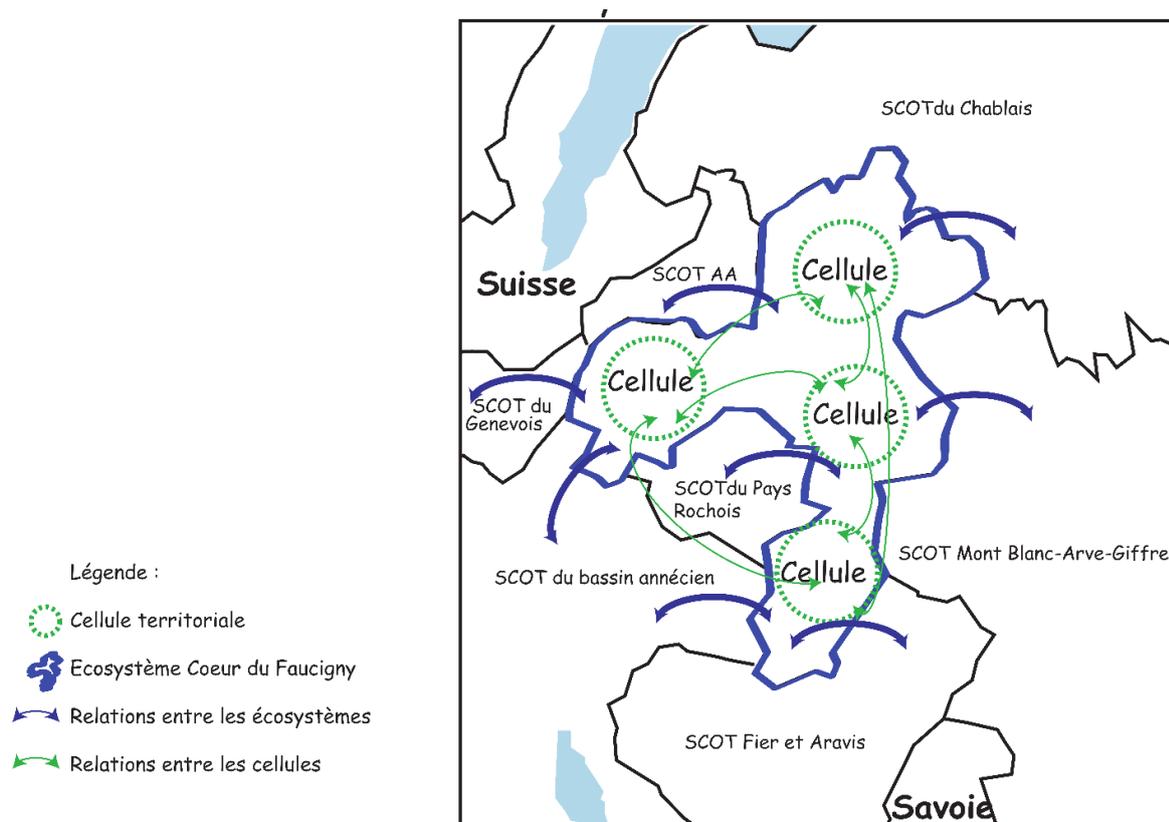


Schéma n°2 – Représentation schématique des cellules territoriales et les interactions internes et externes

La cellule territoriale n'est ni une unité de mesure ni une unité de répartition. C'est un outils d'observation de notre territoire.

Chacune de ces cellules territoriales correspond à des **modes de vies**, à des **espaces vécus**¹⁴. Elles sont **singulières** au regard de leur site géographique d'implantation (ex. montagnes, coteaux, vallées, plaines, etc.), des emplois qu'elles proposent, des manières d'habiter qui les caractérisent, des **aménités** qui leur sont propres, etc.

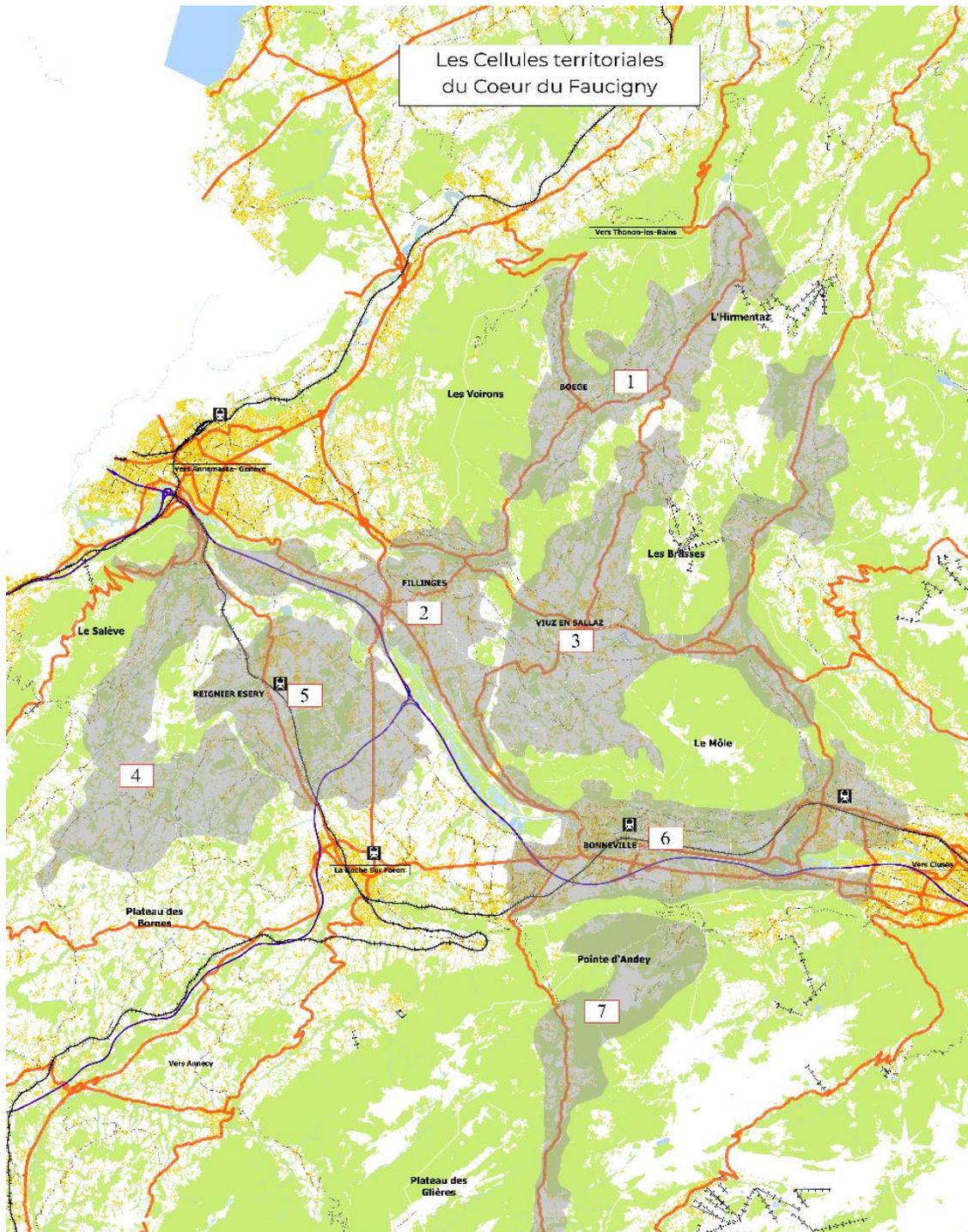
¹⁴ Territoire approprié où l'on va dormir, pouvoir travailler, consommer, se divertir, se soigner...

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

Chacune de ces cellules territoriales tire son identité des diversités nées de la « personnalité » et de la « plasticité » des communes ou parties de communes qui la composent c'est à dire de la capacité des territoires à offrir des espaces suffisants pour répondre aux différents besoins (habiter, travailler, se divertir, apprendre, s'approvisionner ou encore se soigner). Ces identités doivent être préservées, dans la mesure où c'est autour de la perception plus ou moins consciente qu'en ont les habitants que se construit leur « vouloir vivre ensemble ». L'aménagement de notre territoire ou, plutôt, l'organisation de notre écosystème territorial, doit donc **davantage être pensé en termes de flux, d'interdépendances, d'accessibilités** et s'attacher à mettre en place des interactions de qualité entre les composantes du territoire.

Ces cellules territoriales ont une dimension vivante et **identitaire** en fonction de **la spécificité des flux sociaux, économiques, touristiques** qui les traversent et **des services et usages** qu'elles abritent. Ainsi, habiter au cœur d'un carrefour d'échanges ne se vit pas de manière analogue selon qu'il s'agit de Boège, de Reignier-Esery, de Findrol ou encore du centre urbain de Bonneville.

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème



- 1 : Habère-Poche ; Habère-Lullin ; Villard ; Burdignin ; Boège ; Saxel ; Saint-André-de-Boège
2 : Nangy ; Arthaz Pont Notre Dame ; Contamine-sur-Arve ; Fillinges ; Marcellaz ; Faucigny
3 : La Tour ; Saint-Jeoire ; Peillonex ; Viuz-en-Sallaz ; Ville-en-Sallaz ; Saint-Jean-de-Tholome ; Bogève ; Mégevette ; Onnion
4 : Monnetier-Mornex ; La Muraz ; Pers-Jussy ; Arbusigny
5 : Scientrier ; Pers-Jussy ; Reignier-Esery
6 : Bonneville ; Ayze ; Vougy ; Marignier ;
7 : Glières-Val-de-Borne ; Brison

Schéma n°3 – Schéma de principe des cellules territoriales de l'écosystème Cœur du Faucigny

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

Les cellules territoriales (voir schéma n°3), **sont donc constitutives de notre projet**. Qu'il s'agisse de s'installer, de travailler, de se divertir, d'apprendre, de s'approvisionner ou de se soigner, l'équilibre d'une cellule repose sur sa complétude et sur l'organisation de ses liens avec les autres. L'action publique, la société civile, les entreprises contribuent à la constitution de **l'identité propre** à chacune d'entre elles. La dynamique de notre administration territoriale (communes, intercommunalités, syndicats...) contribue largement à favoriser des solidarités qui pourront permettre à chaque commune inscrite dans une cellule territoriale de jouer son **rôle dans** l'animation de **l'écosystème** global Cœur du Faucigny.

II.3. Une organisation en maillage

L'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique a fait émerger une vision du développement dans laquelle **chaque membre se reconnaît et pourra construire sa propre politique** territoriale. Il apparaît aux élus du Cœur du Faucigny que s'inspirer d'un modèle d'évolution naturelle peut garantir un projet propre à faire émerger **le meilleur de la vie**.

Les cellules territoriales entretiennent des liens, des dépendances (sociales, économiques, touristiques...) entre elles et avec les territoires voisins. Les interactions ou **interdépendances entre les territoires** sont sous-tendues par des **maillages** qui en assurent les conditions¹⁵. Ex : les maillages de **mobilités** (bus, gares, aires de covoiturages, voiries), les maillages des **équipements** (sportifs, scolaires, numériques...), le maillage **écologique**, etc.

Le maintien de l'équilibre de ces différents maillages et le souci de leur bon fonctionnement commandera l'action publique ainsi que les **objectifs et orientations** du projet de SCoT.

Les infrastructures supports de **mobilités**¹⁶ jouent essentiellement un rôle de connecteur. Elles permettent les **interactions spatiales** du territoire, condition de l'intensité des échanges¹⁷ nécessaires au bon fonctionnement de nos cellules. A cet égard, par exemple, l'arrivée récente d'infrastructures comme les lignes ferroviaires du Léman-Express (bénéfiques en elles-mêmes), est un facteur impactant¹⁸ pour la cellule territoriale Scientrier/Reignier-Esery/Pers-Jussy dans le sens où les effets de cette infrastructure de transport pourraient influencer l'arrivée de population nouvelle, la redéfinition de la localisation des résidences principales... Le

¹⁵ Matérielles et immatérielles.

¹⁶ Numérique, routier, ferré.

¹⁷ De biens, de personnes, de capitaux.

¹⁸ Impactant dans le sens de « qui produit un effet sur quelque chose »

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

SCoT se voudra un outil de vigilance en matière d'urbanisme, de réseaux de mobilité, etc. pour maintenir et développer un **équilibre positif**.

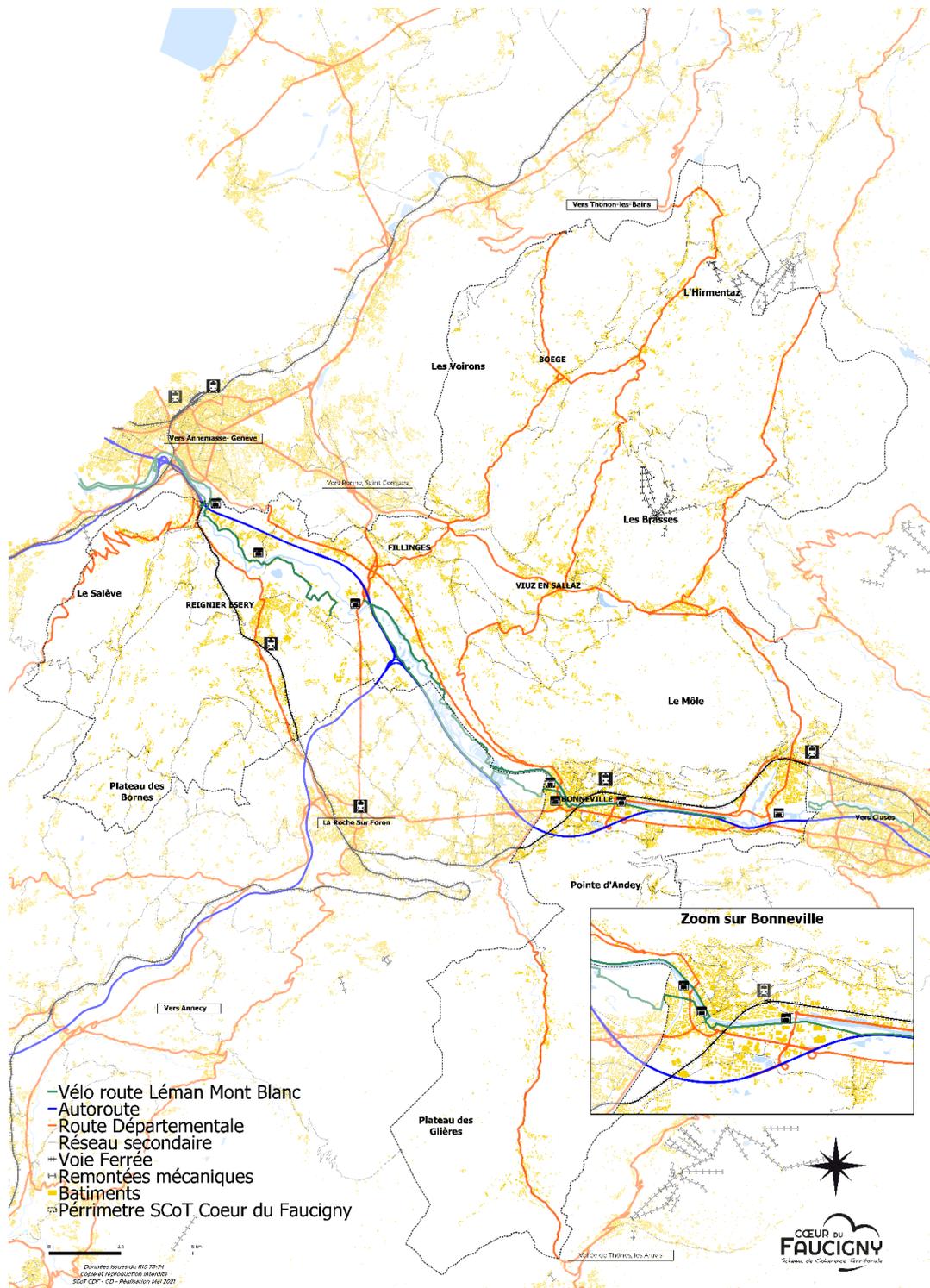


Schéma n°4 – Trame Viaire de l'écosystème Cœur du Faucigny

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

Le maillage écologique est un autre exemple. Il résulte de l'imbrication de diverses trames : **agricole, forestière, naturelle** et **hydrographique**. Il est le lieu d'expression de la prospérité du vivant et contribue à la qualité de nos vies. La préservation de ce maillage est la condition des continuités écologiques entre les cellules et avec les territoires voisins. Elle est nécessaire au maintien de notre biodiversité et est un des facteurs premiers de la qualité de l'eau et des sols.

Cependant notre territoire, sujet à une anthropisation des espaces naturels souffre d'une **fragmentation** très importante **de ces milieux**. Lorsqu'il y a des fragmentations dans les maillages (ex. les ruptures des espaces naturels dues au tracé de l'autoroute A40/A41, ou des départementales structurantes), cela conduit à la perte des fonctionnalités écologiques qui sont nécessaires à la nature et à la richesse de notre biodiversité faunistique et floristique. C'est de la qualité de ces interrelations que dépend la vitalité du territoire et sa capacité d'adaptation notamment aux changements climatiques.

Il nous appartiendra, au travers de notre projet politique, d'impulser un nouveau fonctionnement qui ne créera pas ou ne renforcera pas ces phénomènes de fragmentation. Parfois, **un remailage écologique** devra être mis en place pour pallier les effets de la fragmentation et reconstituer les corridors écologiques. Son déploiement doit permettre de restaurer de grands espaces, la reconnexion entre les **îlots de biodiversité** et de renforcer les continuités lorsqu'elles irriguent le cœur des zones urbanisées.



A40 © Le Dauphiné Libéré

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

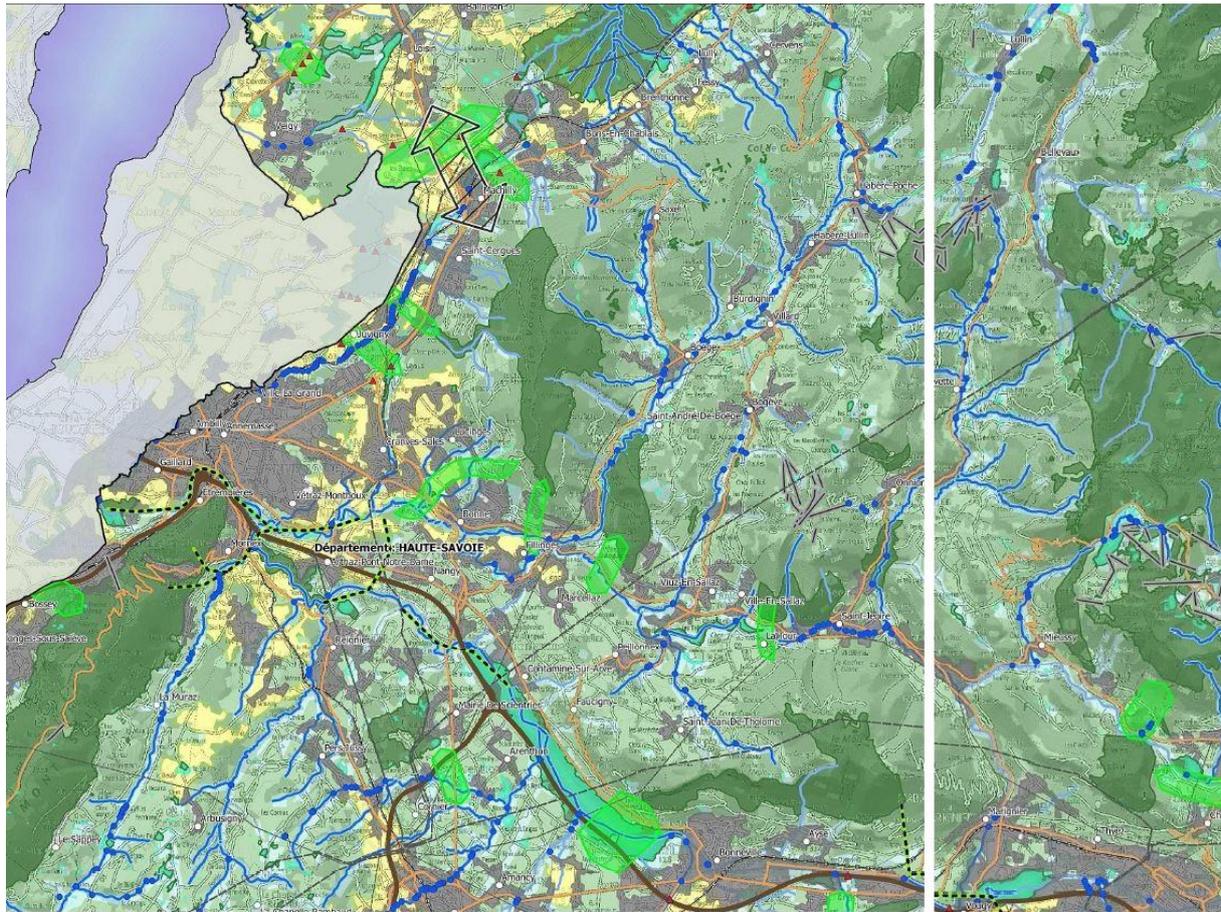


Schéma n°5 – Maillage écologique du Cœur du Faucigny¹⁹

¹⁹ Extrait du Schéma Régional de Cohérence Écologique

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

II.4. Une approche reproductible à toutes les échelles de l'aménagement du territoire

L'avantage de l'analyse en termes d'écosystème est d'ajouter **cette dimension dynamique** et **multi scalaire**²⁰ à notre approche de l'aménagement du territoire ; quand on analyse le territoire sous différentes échelles, on constate qu'il y a un schéma d'aménagement qui se répète à ces échelles différentes : une même préoccupation d'aménagement doit pouvoir se décliner de l'échelle du quartier, de la commune, de la cellule, à celle de l'écosystème SCoT jusqu'à un écosystème plus large...

Par exemple, les diverses trames - **agricole, forestière, naturelle et hydrologique** - jouent un rôle essentiel à toutes les échelles (quartier, commune, intercommunalité, territoires voisins). Au sein des communes urbaines par exemple, elle permet l'intégration de la nature, une meilleure gestion de l'eau, favorise la lutte contre les îlots de chaleur et participe à améliorer notre qualité de vie. Ce maillage écologique contribuera à générer dans les projets d'aménagement par exemple une **densité acceptable** en permettant des respirations dans l'espace urbanisé.

Il conviendra également d'être attentif à toutes les échelles aux questions liées aux infrastructures de mobilités. Qu'il s'agisse de grands projets d'infrastructures (ex. liaison A40 - Chasseurs, Léman Express), d'un projet d'aménagement économique (zones d'activités économiques, commerces, etc.), de la réhabilitation d'un centre bourg, ou de la production de logements.

En matière d'urbanisme et d'équipements aussi, les projets d'aménagement qui seront envisagés correspondront à des aires d'influence de dimensions variables. Par exemple, la création d'une opération de logements a un impact local dans sa dimension urbanistique et architecturale mais engendre des flux et des pratiques qui s'étendent au-delà de la rue. Le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) est un équipement médical dont l'aire d'influence s'étend au-delà de la commune de Contamine-sur-Arve, pour toucher la totalité du Nord du département de la Haute-Savoie ; il en va de même pour le cœur industriel de Bonneville et la Vallée de l'Arve. Une opération d'aménagement devra être pensée de la

²⁰ multiscale ou à plusieurs niveaux. C'est à dire que l'on observe non seulement le SCoT dans son ensemble mais chacun des éléments qui vont y concourir à partir de cette approche. C'est concevoir depuis le quartier jusqu'au SCoT dans son entier les choses à travers un regard sur leur fonctionnement.

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

parcelle à l'écosystème global Cœur du Faucigny en passant par la cellule, le hameau ou la rue...

Cette approche multi scalaire et **fractale**²¹ permettra efficacement de soutenir le projet politique du territoire Cœur du Faucigny, partagé par les 4 communautés de communes et les 34 communes qui le composent. Ce concept se révélera alors utile **à toutes les échelles de notre projet de territoire**, notamment pour la rédaction des documents communaux. Il nous paraît alors important de prendre en compte à toutes les échelles cette approche écosystémique afin de **garantir les interactions nécessaires** à la conservation de notre biodiversité, de notre tourisme, de nos tènements agricoles, de notre qualité de vie, etc. afin de mieux traduire une réalité vivante, en perpétuel devenir.

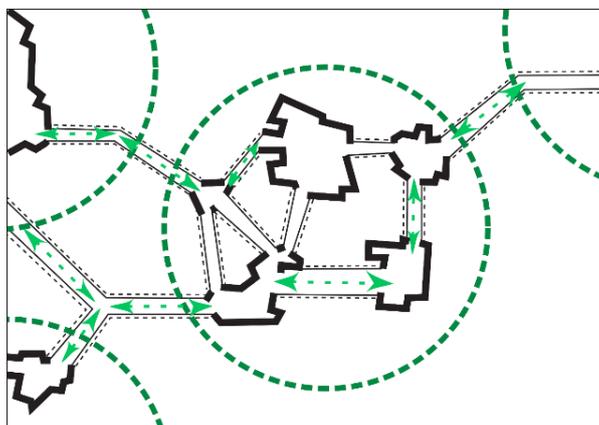


Schéma n°6 – Zoom sur l'interaction des cellules territoriales (cf Schéma 2)

²¹ *Fractal ou multi-échelle. Une figure fractale est un objet mathématique qui présente une structure similaire à toutes les échelles. C'est un objet géométrique « infiniment morcelé » dont des détails sont observables à une échelle arbitrairement choisie.*

II. Vers un aménagement basé sur le concept d'écosystème

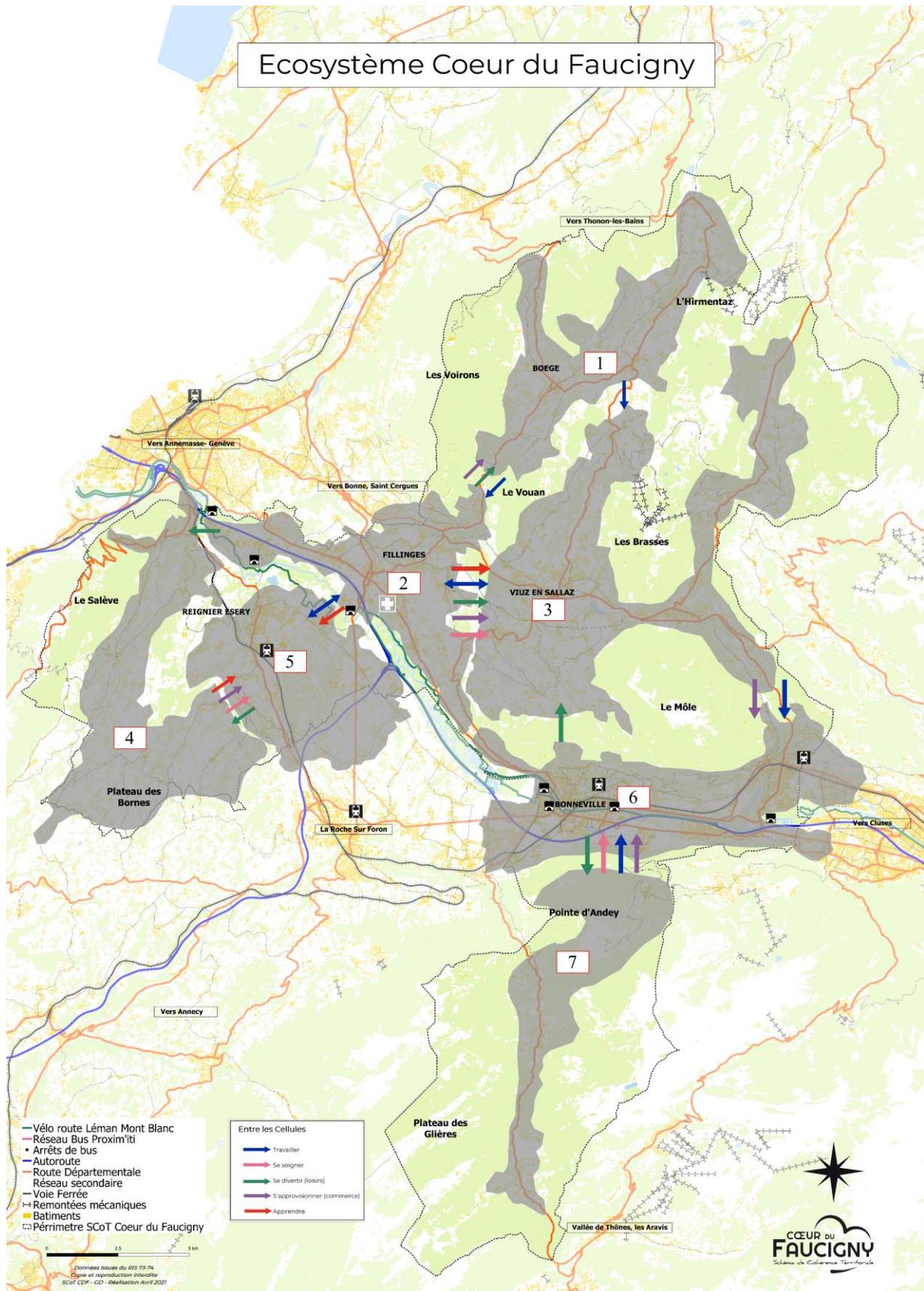


Schéma n°7- Type d'interrelations **entre les cellules**

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

Au-delà du concept (ou du moyen retenu pour observer notre territoire), il est important de **comprendre les conditions de l'écosystémie pour mettre en œuvre notre projet politique** pour l'aménagement de notre territoire.

Il nous faut interroger les fondements et usages de notre écosystème pour gérer à l'avenir la progression démographique, le développement des espaces anthropisés (pression sur les espaces naturels, intensification des interactions internes, avec les territoires voisins...), l'influence économique de la Suisse, etc.

Notre objectif est de connaître :

- Les limites des cellules : c'est-à-dire l'appropriation du territoire par un groupe d'individus ;
- Les relations intra et extra cellulaires : c'est-à-dire l'appréhension du territoire au regard de l'organisation spatiale (rôle des fonctions urbaines) ;
- Les acteurs qui font le territoire.

Il s'agit de connaître les caractéristiques propres et singulières de notre écosystème pour comprendre ce qui conditionne les interactions intra et extra territoriales de notre écosystème et de nos cellules. Nous vivons sur un territoire de montagne, qu'est ce qu'il a de spécifique au regard des éléments constitutifs de l'écosystème ?

Notre écosystème global **s'appréhende administrativement sur l'existence de 4 communautés de communes** (Arve et Salève, Quatre Rivières, Vallée Verte et Faucigny Glières). Chaque communauté de communes du Cœur du Faucigny a la particularité d'abriter une variété de communes allant de localités urbaines (Bonnevillaz, Reignier...) ou péri-urbaines, jusqu'à des villages à caractère rural (Arbusigny, Burdignin, Faucigny...), touristique (Glières Val de Borne, Viuz en Sallaz, Habère-Poche...) et montagnard (Glières-Val de Borne, La Muraz, Brison, Mégevette...).

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny



Rempart du Château ©Mairie de Faucigny



Le Prieuré ©Mairie de Peillonex

Il se caractérise aussi par **une identité culturelle propre**, inscrite autour d'un patrimoine, d'un artisanat, d'une architecture faite de **traditions partagées** constituées au fil d'une histoire qui commence au XI^{ème} siècle.

Du point de vue du travail, **l'économie présente** est très bien représentée, dans notre écosystème (commerce, services marchands et non marchands), et dans une moindre mesure l'activité productive qui n'en demeure pas moins très dynamique (agriculture, industrie, construction). L'activité industrielle est installée dans la vallée de l'Arve qui accueille, historiquement, un centre industriel de premier plan autour de Bonneville. Malgré une offre d'emplois solide sur le territoire, un tiers de nos actifs a un emploi externe au territoire (Frontalier vers la Suisse, centre urbain d'Annemasse ou encore centre industriel clusien ou rochois).

La pleine nature dans laquelle s'épanouit notre écosystème, offre également un espace propice à l'expression d'une activité de **tourisme vert**, **de proximité** et familial tant pour les habitants que pour des touristes à la recherche d'authenticité.



Plateau des Glières – Tourisme ©CCFG



Rivages – Lac du Môle ©CC4R

Il a une surface de 445 km² pour 34 communes et accueille 75000 habitants. Sa progression démographique est forte, +1.9% chaque année entre 1999 et 2016 (contre +1.6% au niveau du département de la Haute-Savoie sur la même période).

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

Cette croissance se traduit par le développement des espaces anthropisés²², l'augmentation corrélative des pressions sur les espaces naturels et l'intensification des interactions tant internes qu'avec les territoires voisins.

Notre territoire s'inscrit à proximité d'**un centre urbain majeur**, l'agglomération genevoise, fait partie de la Vallée de l'Arve, **pôle industriel** de niveau européen ; est sous l'influence **de zones touristiques** d'attraction internationale (avec les stations hivernales de Morzine-Avoriaz, Le Grand Bornand ou encore de villes comme Chamonix) ; et inclut **des espaces ruraux à ses franges**, les Aravis, le Haut Chablais ou Les Bornes.



Station des Habères



Monastère Notre Dame des Voirons © alpesduleman.com

Sa position **centrale** fait de notre écosystème **un carrefour** voué à rayonner vers tout le département de la Haute-Savoie mais aussi plus largement vers la Suisse et l'Italie. Cette **position d'interface**, appuyée par des infrastructures de transports d'envergure nationale et internationale (A40/A41, ligne ferroviaire Saint-Gervais/Bellegarde, Léman Express et de nombreuses routes départementales,) est unique et confère à notre écosystème un degré d'interaction très fort avec les territoires voisins et notamment avec le Pays Rochois, Annecy, Genève, Cluses, le Chablais.

La nature des espaces constitutifs de notre écosystème Cœur du Faucigny reflète cette **diversité de notre espace géographique**. Il comprend des **espaces économiques** tournés vers **l'industrie** comme la basse vallée de l'Arve ou encore tournés vers **l'agriculture** avec notamment les espaces ruraux du Plateau des Bornes, de la Plaine des Rocailles, de la Plaine de La Tour... , des espaces **naturels** (Le Salève, Le Môle, Le Plateau de Solaison...), des espaces **forestiers** (Les Voirons, Le Vouan...) et des espaces **montagnards** (Massif d'Hirmentaz, Plaine Joux, Pointe d'Andey...) qui s'insèrent dans un **maillage de petites villes** (Bonneville, Mariginier,

²² Anthropisation ou artificialisation désigne la modification d'un milieu dit « naturel » par les activités humaines.

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

Reignier...) **et de villages** dans lesquels une vie villageoise est encore bien présente

L'identité de notre territoire se lit aussi dans cette pluralité des espaces économiques. Ils permettent la cohabitation des **activités industrielles** développées autour du décolletage avec **une agriculture traditionnelle, professionnalisée et sous label** (AOC, IGP) très présente. Notre territoire porte à la fois une industrie dynamique et innovante qui évolue sans cesse pour demeurer compétitive et répondre aux besoins du marché mondial et des espaces agricoles support d'une production locale de qualité.



Vignes ©mairie d'Ayze

L'activité humaine est **forte et diversifiée**, fruit de l'imbrication de l'habitat, du développement économique et des voies de communications qui placent le Cœur du Faucigny au carrefour des **axes d'échanges** entre le Chablais et le bassin annécien ou encore entre la Suisse et l'Italie lui conférant une grande **variété de paysages**. La **vitalité économique** de l'agriculture permet par exemple l'existence de micro-paysages liés aux **productions spécialisées** : vignes sur les coteaux de Marignier, Ayze, La Côte d'Hyot ou encore les cultures maraîchères à Reignier-Esery, à Arthaz-Pont-Notre-Dame...

Nos **espaces naturels de qualité** constituent des réservoirs de biodiversité de premier rang et des connexions écologiques majeures, indispensables à la préservation du vivant. Entre les chaînons des Pré-Alpes, la vallée de l'Arve et le massif des Bornes ; notre maillage écologique englobe :

- D'importants réservoirs de biodiversité notamment sur les massifs pré-alpins. ;
- Des corridors linéaires qui se superposent au lit de l'Arve et ses affluents. ;
- Des corridors verts mettant en lien les réservoirs de biodiversité entre les massifs pré-alpins et la vallée de l'Arve.

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

III.1. Nos acteurs

L'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny fournit l'occasion de s'interroger sur les acteurs du territoire. En effet, les acteurs, publics, privés, associatifs interagissent et jouent ainsi un **rôle dans** la vie de **l'écosystème** du Cœur du Faucigny.

Parmi les collectivités territoriales (autres que les communes et les EPCI) qui illustrent ces combinaisons, nous pouvons citer le **SRB**²³ (pour les réseaux d'alimentation en eau potable et l'assainissement d'une partie du territoire), le **SM4CC**²⁴ en charge du réseau de transport et de mobilité Proxim'iti (pour le transport collectif, sauf pour la CCVV), le **SM3A**²⁵ pour la gestion des cours d'eau (SAGE de l'Arve), des inondations, des milieux aquatiques et de la ressource en eau, le **Pôle Métropolitain du Genevois Français** pour son dialogue avec la Suisse voisine (la CC4R et la CCVV n'en sont pas membres), le **SIVOM de Cluses** pour sa gestion des déchets, le **Syndicat Mixte du Salève** pour sa gestion environnementale, etc.

Notre écosystème s'organise donc autour de cellules composées d'une variété de communes. Chacune de ces communes met à la disposition de ses habitants et de ses entreprises une combinaison particulière des fonctions sociales caractérisant son mode de vie. Ces fonctions sociales nouent entre les communes voisines (inscrites ou non dans le périmètre du SCoT) **des inter-relations multiples** qui conditionnent notre aménagement du territoire à différents niveaux. La commune laisse ainsi la place à la cellule territoriale (qui ignore les limites administratives).

III.2. Notre interdépendance avec les territoires voisins

Le territoire du SCoT Cœur du Faucigny est composé de 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, 34 communes, 445 km², 75'364 habitants²⁶

- La communauté de communes Arve et Salève (CCAS) – 8 communes, 99 km² et 20 291 habitants
- La communauté de communes Faucigny-Glières (CCFG) - 7 communes, 132 km² et 27 480 habitants

²³ Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe

²⁴ Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes

²⁵ Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Arve et de ses Abords

²⁶ Population du périmètre en 2020 source : Observatoire Départemental

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

- La communauté de communes des 4 Rivières (CC4R) - 11 communes, 135 km² et 19 532 habitants
- La communauté de communes de la Vallée Verte (CCVV) - 8 communes, 79 km² et 8'061 habitants

*Il est mitoyen de **7 autres périmètres de SCoT***

1°) Au Sud-Ouest, le SCoT du Pays Rochois : 1 EPCI, 9 communes, 93 km², 28'700 habitants



Le Pays Rochois vu depuis le Col de Cou © <https://www.ccpaysrochois.fr/mon-territoire/decouvrez-le-pays-rochois-2/>

- La communauté de communes du Pays Rochois (CCPR)

Le secteur du Pays Rochois avec lequel nous partageons beaucoup de points communs se caractérise par une économie où l'industrie et le commerce sont bien présents en appui sur un territoire rural. Nous partageons une activité industrielle basée sur le décolletage, des modes de déplacement communs (comme la ligne ferroviaire, le LEX...). La commune de La-Roche-sur-Foron est un lieu de commercialité forte pour les communes environnantes. Nous partageons aussi une identité liée à l'espace du Val de Faucigny emprunté par la rivière l'Arve.

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

2°) A l'Ouest, le **SCoT Annemasse-Les Voirons-Agglomération** : 1 EPCI, 12 communes, 78 km², 91'000 habitants



Plat de Saint Cergues – Vue du ciel / source: <https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/amenager-la-ville/revision-scot>

- La communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération

Le secteur annemassien a un caractère transfrontalier affirmé et une urbanisation plus dense en lien avec le développement du poids économique de l'agglomération du Grand Genève avec des enjeux en termes social, de mobilité, ou encore de préservation de son cadre de vie. Nous partageons notamment une identité liée aux caractères morpho-urbains de nos villages de piémont. C'est un pôle de relation fort du territoire.

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

3°) A l'Est, le périmètre du **SCoT Mont Blanc-Arve-Giffre** : 4 EPCI, 32 communes, 1133 km², 117'746 habitants



SCoT, des repères avant de s'engager / Source :
<https://www.ccpmb.fr/uploads/2017/02/ScotClusesGiffreMontBlanc-VD.pdf>

- La communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes (2C CAM) – 10 communes – 203 km²
- La communauté de communes Pays du Mont Blanc (CCPMB) – 10 communes – 375 km²
- La communauté de communes Montagnes du Giffre (CCMG) – 8 communes – 351 km²
- La communauté de communes Vallée de Chamonix Mont Blanc – 4 communes – 217 km²

Le secteur Mont Blanc Arve et Giffre offre des enjeux environnementaux et patrimoniaux indéniables. Ce secteur croise plusieurs identités avec la région de Cluses, industrielle et riche en atouts touristiques ; la vallée du Giffre, rurale, montagnarde, touristique et authentique ; le Pays du Mont Blanc à la fois industriel et touristique ; et la vallée de Chamonix très touristique et sous l'influence de flux transfrontaliers (vers l'Italie et le Valais Suisse).

4°) Au Nord le **SCoT du Chablais** : 3 EPCI, 62 communes, 870 km², environ 146'380 habitants



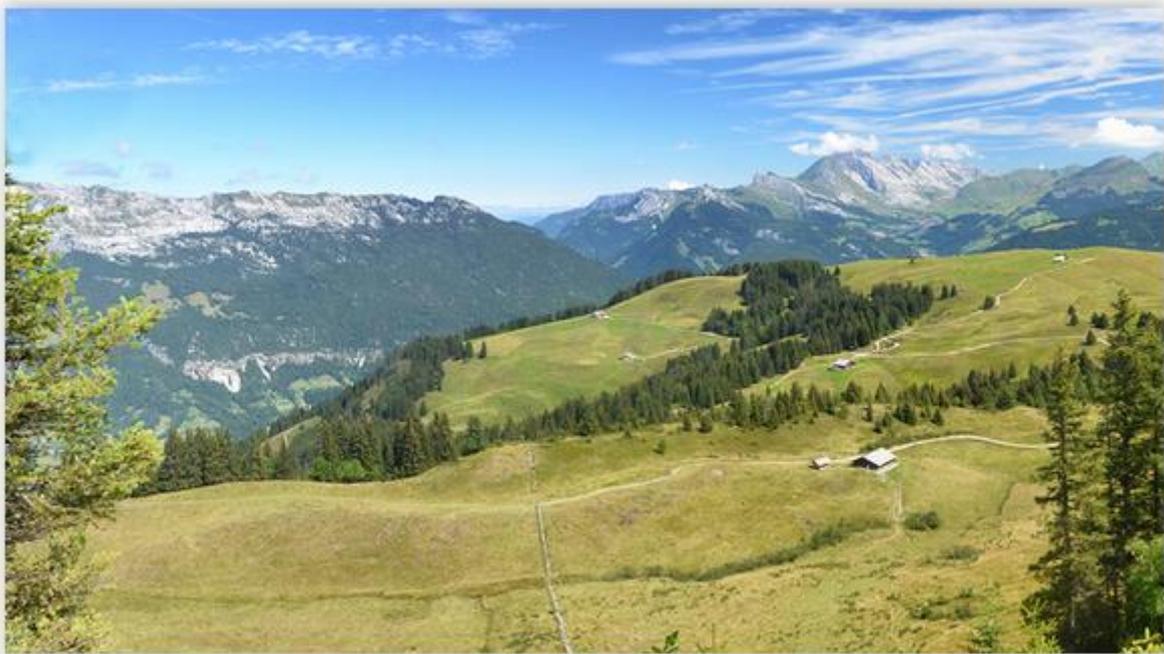
III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

Source : <https://www.siac-chablais.fr/amenager-scot/presentation>

- La communauté de communes du Haut Chablais (CCHC) – 15 communes
- La communauté de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) – 22 communes
- La Communauté d'agglomération Thonon Agglomération – 25 communes

Le secteur du Chablais porte une identité à la fois touristique liée au lac et au thermalisme et à des domaines de montagne particulièrement actifs (Morzine-Avoriaz, Les Gets, Abondance, Châtel...). Il demeure industriel ; et a une agriculture encore bien vivante. Il est aussi transfrontalier avec la Suisse (Lausanne, Genève, Valais). Nous partageons le projet de désenclavement du Chablais, des loisirs lacustres (Lac Léman).

5°) Au Sud, le SCoT Fier-Aravis : 1 EPCI, 13 communes, 368 km², 18'805 habitants



Projet de Schéma de Cohérence Territoriale Fier-Aravis Source : SCoT Fier Aravis

- La communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT)

Le secteur Fier-Aravis est avant tout tourné vers des enjeux environnementaux et touristiques de 1^{er} plan liés à un rayonnement international de la vallée de Thônes. Son économie porte des enjeux en lien

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

avec son terroir agricole de moyenne montagne et avec les dynamiques économiques du bassin annecien et de la Vallée de l'Arve. La commune de Glière-Val-de-Borne s'inscrit comme un lien fort entre nos territoires via la vallée du Borne.

6°) Au Sud-Ouest, le SCoT du Genevois : 1 EPCI, 17 communes, 151 km², 48'957 habitants



Source : https://www.cc-genevois.fr/sites/default/files/scot2013_padd_0.pdf

- La communauté de communes du Genevois (CCG)

Le secteur du Genevois se positionne comme la porte d'entrée Sud du Grand Genève organisée autour de Saint-Julien-en-Genevois, de Valleiry et de Viry avec des enjeux en termes d'accessibilité, de positionnement économique face au Canton de Genève et de résidentialisation dans un souci de préservation de son environnement.

7°) Au Sud-Sud-Ouest, le SCoT du Bassin Annecien : 4 EPCI, 61 communes, 875 km², près de 256'854 habitants

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny



Source : <http://www.scot-bassin-annecien.fr/>

- La Communauté d'Agglomération du Grand Annecy
- La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)
- La Communauté de Communes de Fier et Usse (CCFU)
- La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC)

Le secteur du Bassin Annecien appuie son développement sur des qualités environnementales préservées, une urbanisation raisonnée et un développement de son économie locale – commerces, ZAE... Le tourisme lié au lac, à la montagne et aux grands espaces naturels complète son dynamisme. Nous avons peu de contacts avec ce voisin, essentiellement liés aux démarches administratives (Préfecture et administrations départementales de l'Etat et du Conseil Départemental).

8°) Le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF)



Source : <https://www.genevoisfrancais.org/domaines-d-interventions/amenagement-du-territoire>

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

Le Pôle Métropolitain du Genevois Français se positionne comme un acteur majeur de la coopération transfrontalière. Depuis 2002, les élus du Genevois français se sont fixé pour mission de coordonner l'action et la réflexion des intercommunalités françaises proches de Genève, qui ont à traiter, au sein des instances politiques françaises et transfrontalières, de sujets liés à l'aménagement et au développement du territoire. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain représente les collectivités locales françaises partenaires du Grand Genève, au même titre que la République et canton de Genève et District de Nyon.

En fédérant et en représentant les intercommunalités et communes françaises du bassin lémanique (8 membres, 117 communes), le Pôle Métropolitain est l'interlocuteur principal des collectivités suisses et françaises, pour bâtir un territoire à la mesure des enjeux frontaliers et transfrontaliers.

Au regard de ces défis, le territoire du Cœur du Faucigny souhaite s'appuyer sur le Pôle Métropolitain du Genevois Français pour développer et renforcer des échanges équilibrés et des coopérations constructives au sein du Grand Genève et du territoire lémanique.

III.3. Des défis partagés avec les territoires voisins

Nous avons **des enjeux communs avec nos voisins** car notre périmètre ne s'arrête pas à nos limites administratives ; nous partageons un socle naturel, des infrastructures et les modes de vie de nos habitants au travers :

- **De la préservation des qualités environnementales** (avec des enjeux spécifiques entre plaine et montagne, à la vallée de l'Arve, à nos sommets et nos vallées...).
- Du maintien d'une **économie dynamique** et diversifiée notamment autour de notre principal pôle industriel, Bonneville et la Vallée de l'Arve.
- Du soutien au développement et à la **mutation de notre tourisme** de moyenne montagne : vert et de proximité, récréatif et sportif (sport d'hiver et activités estivales diverses...).
- De l'intégration des problématiques de **mobilité** et de leurs divers corollaires comme la préservation de la qualité de l'air face aux déplacements pendulaires mais aussi aux trafics de la vallée de l'Arve.
- **De la gestion économe des sols** (pour notre urbanisation, notre agriculture, etc.).

III. Portrait de l'écosystème Cœur du Faucigny

Notre Projet d'Aménagement Stratégique propose **une vision** à la fois **transversale** (par exemple la gestion économe des sols) et plus ciblée lorsque l'on aborde les thèmes de l'**économie** (Pilier 1 du PAS), de l'**urbanisme** et des **mobilités** (Pilier 2 du PAS), ou des **transitions énergétiques et écologiques** (Pilier 3 du PAS).

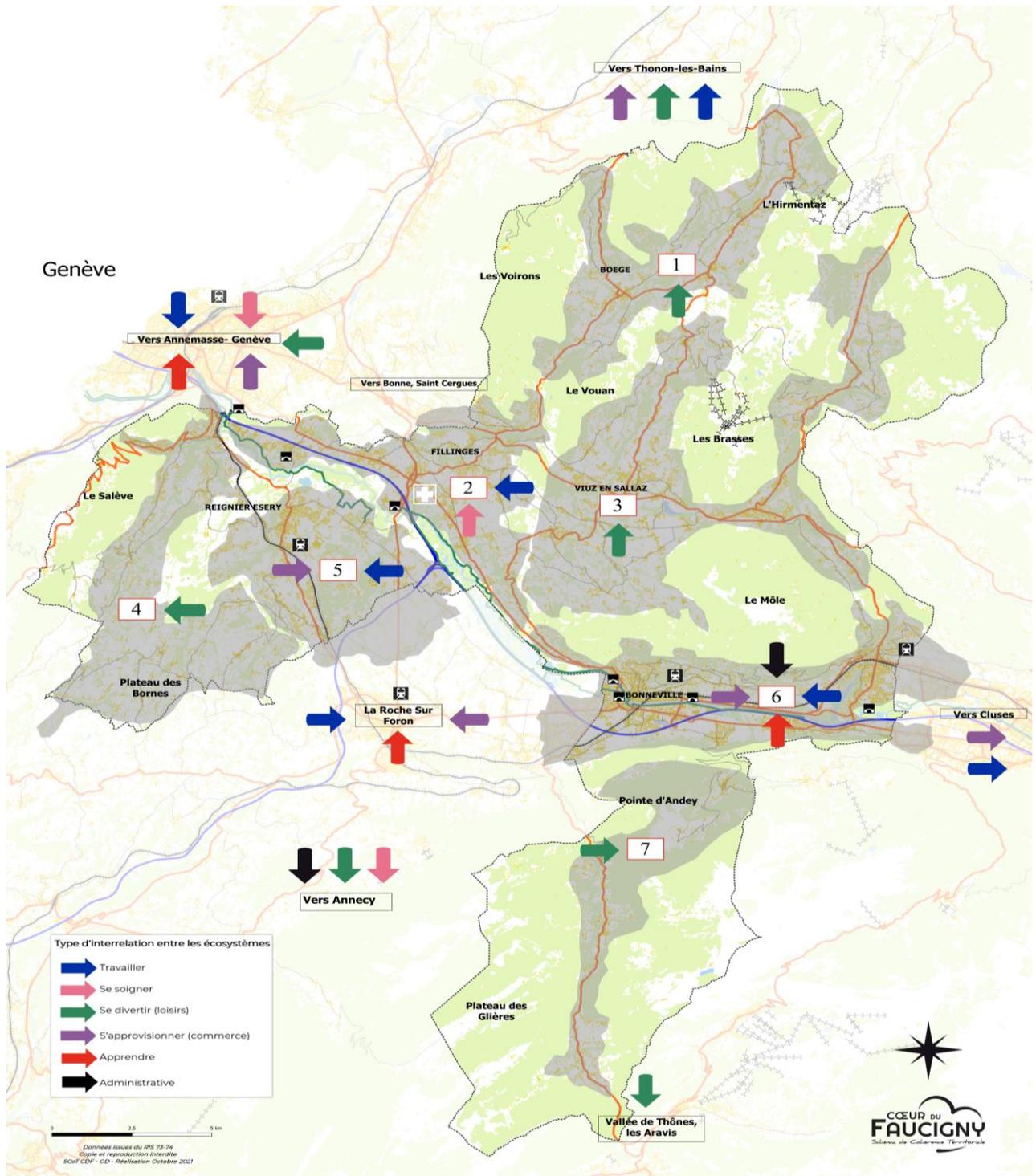


Schéma n°8 – Type d'interrelations **entre les écosystèmes**

IV. Notre modèle de développement, l'écosystème

Notre territoire vit grâce aux interactions entre l'Homme, la Nature et les Infrastructures²⁷. Son fonctionnement est analogue à celui d'un écosystème.

Il s'analyse à travers **l'ensemble des interactions qu'il abrite**. Notre projet politique est d'accompagner la dynamique de cet écosystème et de lui donner la capacité de s'adapter aux évolutions de nos sociétés et de mieux gérer son développement

Pour répondre aux enjeux posés par le diagnostic, nous choisissons de fonder notre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) à horizon 20 ans sur l'analyse **et les caractéristiques de nos cellules et de leurs interactions** internes et externes, dans la volonté de dynamiser leurs fonctionnalités écosystémiques pour la prospérité de notre territoire.

L'organisation des politiques d'aménagement de nos cellules doit être en mesure de **s'adapter**, de corriger sa **trajectoire**.

Les **cellules territoriales** tirent leur identité de la capacité des territoires à offrir des espaces suffisants pour **répondre aux différents besoins** (habiter, travailler, se divertir, apprendre, s'approvisionner ou encore se soigner). Ces fonctions urbaines sont (le plus souvent) à **proximité** du domicile. Chaque cellule offre à ses résidents **une ou plusieurs fonctions** urbaines dont il a besoin. Ces fonctions polarisent des flux à l'intérieur de nos cellules voir à l'extérieur. Il s'agit **d'un maillage des flux** : réseaux, connexions, interactions.

²⁷ Ce sont tous les espaces artificialisés (Habitat, ZAE, équipements publics...) et les réseaux (routiers, ferrés, de communication, fibres, installations électriques, etc.

Trois PILIERS

PILIER 1

Développer, préserver, promouvoir l'activité économique du Cœur du Faucigny.

PILIER 2

Faire émerger un projet d'habitat renouvelé et rendre plus accessibles nos lieux de vie et de services.

PILIER 3

Renforcer notre maillage écologique dans le respect de nos paysages et de notre biodiversité, de notre projet de sobriété foncière et de nos transitions.

Pilier 1 - Développer, préserver, promouvoir l'activité économique du Cœur du Faucigny.

L'économie et le commerce enclenchent un processus de transformation important entre une logique de stock et une logique de flux ; et passant d'une logique de globalisation à une logique de localisation / territorialisation.

Parallèlement, notre agriculture est très présente majoritairement tournée vers la production bovin-lait et support de labélisations. Notre forêt joue un rôle stratégique dans sa dimension productive, récréative, écologique, énergétique et son adaptation aux changements climatiques. Il s'agira de les intégrer dans notre projet d'aménagement.

Le territoire Cœur du Faucigny accueille de nombreux sites touristiques et de loisirs. La désaisonnalisation de l'activité touristique est un axe privilégié par les acteurs qui pourront prendre appui notamment sur l'action culturelle et événementielle. La pratique des sports d'hiver est encore bien présente et joue un rôle économique et social important dans nos vallées. Elle doit être accompagnée dans sa transition.

Les orientations du Pilier 1

Orientation 1 :	Rapprocher les lieux de vie des lieux de travail
Orientation 2 :	Offrir les conditions favorables au développement de notre économie et de ses emplois
Orientation 3 :	Soutenir nos artisans et un artisanat bien présent
Orientation 4 :	Rendre nos choix économiques plus durables
Orientation 5 :	Mettre en place un maillage commercial de proximité au niveau des cellules
Orientation 6 :	Accompagner les évolutions de nos comportements d'achat
Orientation 7 :	Identifier les terres agricoles stratégiques
Orientation 8 :	Accompagner notre agriculture
Orientation 9 :	Faire vivre la forêt dans toutes ses dimensions
Orientation 10 :	Accompagner la diversification et l'amélioration de l'offre en hébergements touristiques
Orientation 11 :	Désaisonnaliser l'offre touristique
Orientation 12 :	Concilier notre politique touristique et nos ambitions environnementales
Orientation 13 :	Se divertir et offrir de la visibilité à l'action culturelle

Orientation 1 Rapprocher les lieux de vie des lieux de travail

Le déploiement des réseaux numériques et électriques (ex. bornes pour les véhicules électriques, automobiles, cycles, THD, etc.) est en cours. Il doit accompagner les activités économiques (nos entrepreneurs), les activités commerciales (nos consommateurs), etc. pour favoriser les échanges.

Grâce aux dynamiques de mobilités, il existe des interdépendances entre les cellules. Il s'agit d'agir sur notre capacité à être mobile, ou **comment être plus motile**²⁸. Cette capacité qu'a un individu à être mobile dans l'espace²⁹ apparaît indispensable pour se jouer des multiples contraintes spatiales et temporelles et joue également, un rôle puissant d'inclusion sociale.

S'il est admis que les lieux de travail doivent être rapprochés des lieux d'habitation, il convient d'être vigilant sur la production de logements dans les zones d'activités économiques³⁰. Le rapprochement entre les lieux de vie et les lieux de travail est avant tout une amélioration des services du quotidien qu'ils soient commerciaux, artisanaux, marchands ou non marchands. Il s'agira de proposer une offre en boulangerie, crèches... des conciergeries, des services paysagers (taille de haies, entretien des pelouses...), de mettre en place une proximité avec ces services et d'adapter les aménagements de nos lieux de travail aux besoins de ceux qui y travaillent, y compris en stationnement.

Nos objectifs pour l'orientation 1 sont :

- D'améliorer l'offre de services et de commerces au plus près des lieux de travail et des emplois.
- De constituer des îlots d'activités multifonctionnels à proximité des lieux d'habitation.
- D'offrir les conditions favorables au développement d'une économie présentielle.
- De considérer les administrations comme des acteurs pourvoyeurs d'emplois structurants pour nos territoires.

²⁸ Vincent Kaufmann : *Mobilités, Fluidités..., Libertés ? – 2004 – FUSL : La motilité est la capacité qu'a un individu à être mobile dans un espace.*

²⁹ *Qu'elle soit subie ou choisie.*

³⁰ *Les entreprises artisanales sont souvent installées dans ou aux abords du lieu d'habitation de l'artisan. Au quotidien, cette mixité est enrichissante ; toutefois à l'âge de la retraite, l'entreprise ne peut pas être vendue. A l'inverse certains artisans installent leur habitation sur des zones d'activités dans le volume de leur bâtiment d'activité.*

Orientation 2

Offrir les conditions favorables au développement de notre économie et de ses emplois.

Il s'agit d'une part d'apporter un soutien à notre économie productive au travers de notre document de planification urbaine (lui donner les moyens d'être pérenne) et d'autre part de maintenir les établissements pourvoyeurs d'emplois sur notre territoire, tout en facilitant voire en réduisant les déplacements entre les lieux de travail et de résidence, et aussi en adaptant notre niveau de services et d'équipements aux besoins de nos habitants. D'autre part, il s'agira d'accompagner le positionnement de nos entreprises sur l'activité transfrontalière.



Zones industrielles ©mairie de Vougy

Nos objectifs pour l'orientation 2 sont :

De définir les orientations économiques de nos zones d'activité économique.
D'intégrer le poids des activités industrielles de Bonneville et de la Vallée de l'Arve.

D'organiser le développement du secteur stratégique de Findrol

D'accompagner le développement d'une économie de proximité bien présente.

Orientation 3 Soutenir nos artisans et un artisanat bien présent

Sur le territoire du Cœur du Faucigny, l'activité artisanale est très présente. Il y a un artisanat diffus dans nos villages et les élus souhaitent le conserver et permettre son développement. De manière générale, l'artisanat souffre du manque d'offre foncière pour installer ses bâtiments d'activités et les élus ont des difficultés à proposer du foncier répondant à leurs attentes. Il faut sortir l'artisanat du schéma « patrimonialiser du foncier pour la retraite ».

Nos objectifs pour l'orientation 3 sont :

De proposer des sites et locaux adaptés aux besoins de nos artisans (Ex : ZAE Chez Merlin).

De permettre l'artisanat dans les espaces centraux (en compatibilité avec les lieux de vie).

De prendre en compte les besoins du BTP notamment en identifiant des secteurs susceptibles d'accueillir des ISDI.

D'accompagner la mise en place d'un parcours immobilier « entrepreneurial » (Ex Village d'artisans à ZAE l'Eculaz).

Orientation 4 Rendre nos choix économiques plus durables.

Accompagner les entreprises dans la transition énergétique, proposer une offre foncière économique durable tout en répondant aux demandes d'installation et d'évolution des entreprises, intensifier l'usage des ressources locales (économie circulaire) pour créer de l'emploi, attirer des entreprises... sont autant d'objectifs pour notre écosystème.

Nous devons **assurer la cohérence économique** avec les bassins économiques voisins du Pays Rochois, du Chablais, de Genève, d'Annemasse, du Genevois, de la Vallée de l'Arve, de Chamonix...

Nos objectifs pour l'orientation 4 sont :

De favoriser les filières locales (bois, BTP...).

De permettre le développement d'une économie circulaire.

De donner les conditions favorables au développement de l'innovation et de la formation.

D'organiser les évolutions des zones d'activité économique dans leur aspect tant qualitatif que quantitatif.

D'organiser les accessibilités (interne et externe) des zones d'activité économique (ex : stationnement pour les entreprises et les poids lourds, co-voiturage, cheminements...).



Zone de la Bidaille ©CCAS

Orientation 5 Mettre en place un maillage commercial de proximité au niveau des cellules.

La nouvelle organisation de l'activité commerciale repose en partie sur un faisceau de comportements. Nous proposons de mettre en œuvre une stratégie d'aménagement respectueuse des caractères locaux du commerce ; en polarisant **sur le commerce territorial** et en agissant sur les facteurs de commercialité.

Nous souhaitons permettre aux dynamiques territoriales de se poursuivre avec le double objectif de **réduction des possibilités foncières** et de **maîtrise du commerce de flux**.

Nos objectifs pour l'orientation 5 sont :

De mettre en place un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) afin de définir les conditions d'implantation des équipements commerciaux.

De réglementer l'implantation des commerces en zones d'activités économiques productives dans le double objectif : ne pas voir les ZAE perdre leurs entreprises artisanales et/ou industrielles et ne pas compromettre l'offre en commerces de proximité qui participe à la vie de nos centralités.

De remettre à « portée de mobilité douce » les zones de commercialité en liant politique commerciale et politique de mobilité.

De renforcer / soutenir / privilégier le commerce de proximité et de centralité comme vecteur de l'animation des cellules territoriales.



Commerce © mairie de Onnion



La Fromagerie de Boège ©
fruitièresdesneiges.com



Commerce Saint Jeoire © SCoT Cœur du faucigny

Orientation 6 Accompagner les évolutions de nos comportements d'achat.

La croissance de la vente à distance, le développement du marché de seconde main hors magasin, l'évolution de la structure de dépense des ménages, les nouveaux temps sociaux font évoluer profondément notre rapport à l'acte de commerce.

Alors que la production des surfaces commerciales et des points de vente connaît une croissance sans précédent, le consommateur est devenu un adepte de la consommation hors magasin.

La vente à distance (VAD) atteint, par exemple, en équipement de la personne et équipement de la maison des parts de marché oscillant entre 13 et 18 % (il y 10 ans la VPC – vente par correspondance- représentait de l'ordre de 1 à 3 %)³¹. C'est dans cet **effet ciseau** que réside le principal effet déclencheur de la transformation du commerce à accompagner.

Nos objectifs pour l'orientation 6 sont :

D'accompagner le développement du e-commerce, la logistique et les flux qui lui sont associés notamment au travers du DAACL (ex : entrepôt, plateforme de stockage, mixité fonctionnelle des espaces économiques, logistique du dernier kilomètre...).

De contribuer à l'adaptation de nos équipements publics (ex : administrations, La Poste, les agences postales, etc.) dans la chaîne de distribution commerciale.

D'offrir les conditions favorables à la mise en place d'une distribution en circuit-court et local.

Orientation 7 Identifier les terres agricoles stratégiques

Sur le territoire Cœur du Faucigny, l'agriculture est très présente avec une orientation technico-économique de qualité, majoritairement tournée vers la production bovin-lait (55% des SEA³²). Le terroir agricole est support de labélisations.

³¹ Au niveau national

³² SEA : siège d'exploitation agricole

Nos terres agricoles participent à la mise en œuvre de notre transition alimentaire. Les aspirations de la société s'orientent vers une alimentation plus saine, locale, en circuit-court ; organisée autour d'une agriculture de proximité, respectueuse de la santé et de l'environnement.

Nos objectifs pour l'orientation 7 sont :

D'identifier les terres agricoles stratégiques dont :

- Les grands tènements mécanisables, proches des sièges d'exploitations, support d'une agriculture labélisée (fromages) ;
- Les alpages tout en veillant à concilier les fonctions agricoles, touristiques et écologiques ;
- Les terres utilisées par une agriculture de proximité comme l'horticulture, l'arboriculture ou encore le maraîchage avec pour certaines production un label (ex. IGP pommes et poires de Savoie) ;
- Les terres utilisées par une agriculture identitaire comme les vignobles (ex. AOC vins de Savoie – Ayze) ;
- Les plages agraires supports de corridors écologiques.

De protéger les terres agricoles sur le long terme dans leurs usages, dans leurs fonctionnalités, dans leurs complémentarités avec les autres espaces naturels, agricoles et forestiers pour favoriser la sécurisation de nos exploitations agricoles.

De maintenir les accès aux terres agricoles (conserver les chemins et les accès, éviter leur enclavement, etc.) et aux tènements agricoles situés à proximité des SEA ;

D'avoir une meilleure connaissance agronomique des sols et pédoclimatique du terroir agricole ;

De prendre en compte l'évolution et la sécurisation des entreprises agricoles : soutien à la polyculture, au savoir-faire (apprentissage, agriculture biologique...), aux différents modes de fonctionnement...



Plaine agricole – La Tour © SCoT Cœur du Faucigny

Orientation 8

Accompagner notre agriculture

Nous souhaitons réfléchir aux moyens de soutenir une économie agricole performante, professionnelle et diversifiée (bovins-lait, ovin, caprin, etc.) tout en augmentant la part de l'agriculture liée à l'alimentation locale en circuit-court, s'appuyant sur la diversité et la qualité des productions de notre territoire (ex. viticulture, maraîchage, horticulture, arboriculture, etc.).

L'agriculture doit être mieux connue du public et des consommateurs en général ; il faudrait impulser une approche pédagogique auprès de l'école, par une vitrine digitale...

Une recherche de liens est à faire entre eau/agriculture/terre sauvage et notre développement touristique 4 saisons

Nos objectifs pour l'orientation 8 sont :

D'assurer la pérennité à minima des terroirs labellisés ou encore des filières agricoles identitaires (ex. viticulture, maraîchage, etc.).

D'accompagner la commercialisation et la transformation des produits agricoles (ex. fruitière, drive, abattoir, vente directe, etc.) pour développer la consommation de produits locaux ;

De permettre le développement de l'agritourisme et du tourisme rural (hébergement à la ferme, tourisme d'itinérance, etc.) ;

D'accompagner un parcours « entrepreneurial » pour la profession agricole ;

De participer au développement économique par le dynamisme des exploitations et des filières agroalimentaires ou non (ex : agroressources) ;

D'apporter un soutien aux projets de démarches de Projet d'alimentaire territorial.



Serres – Fillings © SCoT-



Marché des producteurs © Mairie d'Ayze

Orientation 9 Faire vivre la forêt dans toutes ses dimensions

La forêt est très présente sur notre territoire et nous savons qu'il est très difficile de l'exploiter. Toutefois, nous reconnaissons un rôle stratégique aux boisements dans la gestion de notre territoire et de son adaptation aux changements climatiques.

Nos objectifs pour l'orientation 9 sont :

De faire vivre la forêt au travers de sa fonctionnalité productive et économique (organisation des filières bois : énergie, bois d'œuvre, bois de chauffe, etc).

D'accompagner un tourisme vert et de proximité dans une fonctionnalité récréative.

De valoriser, exploiter et préserver la forêt en incitant les acteurs de la sylviculture à s'inscrire dans une démarche de gestion durable de la forêt (reboiser, entretenir la forêt, prendre en compte le caractère sociétal de la forêt etc.).

D'assurer la conciliation des usages en forêt (ex : Chasse et activités de pleine nature).



Scierie © Mairie de Villard

Orientation 10 **Accompagner la diversification et l'amélioration de l'offre en hébergements touristiques.**

Notre territoire porte un enjeu concernant l'hébergement touristique dans la mesure où l'offre est mal adaptée. Il s'agira d'accompagner la diversification et l'amélioration de l'offre en hébergements touristiques afin qu'un tourisme durable et respectueux puisse advenir (tourisme d'affaire, tourisme à la ferme, d'itinérance, de découverte, etc.).

Nos objectifs pour l'orientation 10 sont :

De contribuer au maintien et à l'amélioration de l'offre en hébergement touristique existante (conserver la part des centres de vacances et les lits chauds) et d'éviter le transfert de ces lits vers la résidence principale.

De développer une offre en tourisme d'affaire, tourisme vert, rural, d'itinérance, de découverte, alternatif...

De soutenir les projets d'hébergement touristique notamment en direction de l'offre hôtelière.

De fixer des objectifs en matière de politique de réhabilitation immobilier de loisirs.

Orientation 11 **Désaisonnaliser l'offre touristique**

Le territoire Cœur du Faucigny accueille de nombreux sites touristiques et de loisirs. Toutefois, cela ne fait pas du territoire une destination touristique longue distance.

L'axe de travail principal des offices de tourisme présents sur le territoire est la désaisonnalisation de l'activité touristique. La pratique des sports d'hiver est encore bien présente et joue un rôle économique et social important dans nos vallées. Elle doit être accompagnée dans sa transition vers un : tourisme vert, de proximité, de court séjour, et familial. C'est la nature qui fait venir, elle est garante d'un cadre de vie apprécié tant des habitants que des touristes à la recherche d'authenticité. Notre territoire a un vrai potentiel pour le développement d'un tourisme quatre saisons.

Nos objectifs pour l'orientation 11 sont :

De développer une offre touristique toutes saisons notamment en poursuivant l'adaptation des équipements touristiques (ex : permettre l'utilisation des pistes de ski hors période hivernale).

D'adapter l'activité touristique hivernale au réchauffement climatique (ex. Plateau de Solaison et filets à neige).



Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie) : monument à la Résistance du plateau des Glières © culture.gouv.fr/

Orientation 12 Concilier notre politique touristique et nos ambitions environnementales.

Cette orientation pose la question du tourisme que nous souhaitons ; c'est-à-dire porter une stratégie touristique à la mesure des enjeux environnementaux de notre territoire.

Reconnaître le caractère « vert » de notre tourisme conduit aussi à reconnaître que c'est la nature qui attire, qui est garante d'un cadre de vie apprécié en tant qu'atout touristique du territoire. Ceci repose sur la qualité des sites naturels fréquentés tout au long de l'année avec certaines activités plus saisonnières comme pour les stations hivernales (Les Brasses, Habère-Poche, Plateau de Solaison...). Il s'agit de prendre soin de cet environnement naturel et de le valoriser.



Gare supérieure du téléphérique du Salève © rando-saleve.com



Signalétique randonnée © mairie de Peillonex

Nos objectifs pour l'orientation 12 sont :

De valoriser les sites naturels remarquables (ex : Tourbières des Moises, Plateau de Plaine Joux, Plateau de Solaison, Plateau des Glières, monument des Glières, Grotte de la Glacière, Meulières du Mont-Vouan, blocs erratiques de la Plaine des Rocailles, Salève - hameau de La Croisette, Lac du Môle, Môle, Pointe d'Andey...).

De contribuer au déploiement d'activités complémentaires autour du :

- Tourisme RECREATIF et SPORTIF : événements festifs, randonnée, cyclo-tourisme, chasse, pêche, ski, etc.
- Tourisme VERT et de proximité (pour les habitants et les territoires limitrophes) type agritourisme, tourisme d'itinérance, slow tourisme, parcours d'interprétation, tourisme rural, etc.

Orientation 13

Se divertir et offrir de la visibilité à l'action culturelle

L'offre touristique **et culturelle** est en perpétuelle évolution et adaptation. Les actions culturelles sont importantes pour la vitalité de nos cellules et contribuent à sa qualité de vie. La mise en tourisme des édifices patrimoniaux et historiques (ex. Les meulières du Mont Vouan, les châteaux du Faucigny) est considérée comme aussi prioritaire que celle des espaces naturels (Plateau des Glières, Solaison, Le Salève, Le Môle) ou des stations (Les Brasses, Les Habères).

L'évènementiel est aussi un axe de développement pour notre tourisme (ex. COM' les Pros³³, projet de complexe culturel et sportif à Reignier, Rock n'Poche, musées).

³³ COM' les Pros illustre les actions en direction du tourisme industriel



Meulière – Vouan © CC4R



Remparts Château de Faucigny © Mairie de Faucigny

Nos objectifs pour l'orientation 13 sont :

De poursuivre la mise en tourisme des édifices patrimoniaux et historiques et le développement du tourisme culturel (réseaux culturels, musées, salles d'expositions, châteaux, patrimoines construits, etc.).

D'inciter à la mise en place d'une ingénierie touristique et culturelle commune pour développer nos territoires et nos sites touristiques, culturels ou de loisirs en s'appuyant sur nos atouts (offices du tourisme, réseaux culturels, événementiels...).

De proposer des conditions favorables au développement de l'événementiel.

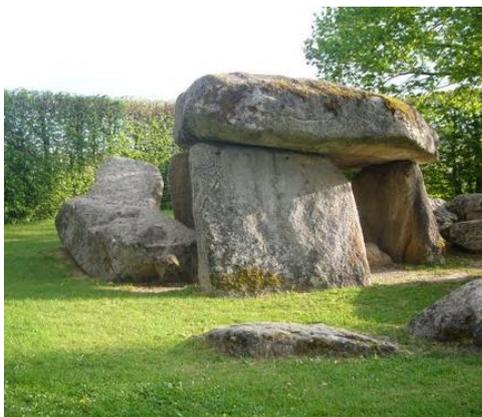
De développer un tourisme quatre saisons.



Château des Sires de Faucigny © mairie de Bonneville



Ruines du Château © Mairie d'Habère-Lullin



Pierre aux Fées – Plaine des Rocailles © CCAS



Médiathèque intercommunale Henry Briffod © Mairie de Bonneville.



Château © Mairie de Saint Jeoire



Cinéma « La Trace » © Mairie de Villard

Pilier 2 - Faire émerger un projet d'habitat renouvelé et rendre plus accessibles nos lieux de vie et de services.

La croissance démographique de notre territoire devrait, selon les études prospectives, rester soutenue, notamment au regard du nombre des nouveaux arrivants.

Notre projet de développement territorial doit mettre l'accent sur **une densification de qualité**, à l'intérieur de nos cellules territoriales, et veiller à la nécessaire mixité fonctionnelle de nos cellules dans le respect des singularités de chacune d'entre-elles.

La production de logements doit s'accompagner du maintien de la qualité de vie de nos habitants, tout en conservant un bon niveau d'équipements, et de l'adaptation des futures constructions aux enjeux du développement durable et de l'adaptation au réchauffement climatique.

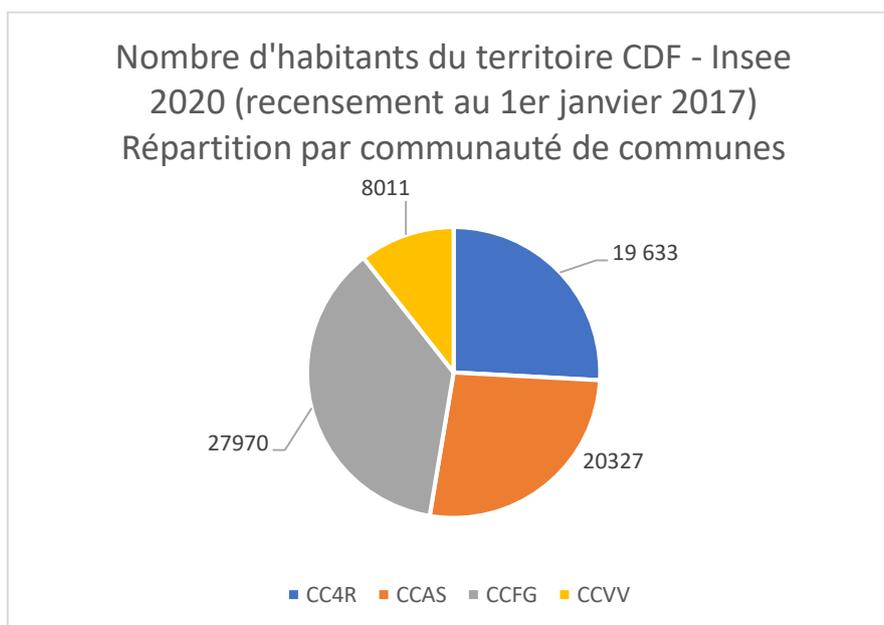
Les orientations du Pilier 2

<u>Orientation 14 :</u>	Organiser la croissance démographique sur le périmètre du SCoT Cœur du Faucigny
<u>Orientation 15 :</u>	Proposer une offre en logements et en équipements adaptée prenant en compte les populations en place et à venir
<u>Orientation 16 :</u>	Prévoir les réponses à nos besoins en matière de logements dans le respect d'une densité acceptable et de qualité.
<u>Orientation 17 :</u>	Vers la sobriété foncière.
<u>Orientation 18 :</u>	Fixer des objectifs de transition énergétique et de mobilité pendulaire.
<u>Orientation 19 :</u>	Lier politique de déplacement et politique touristique
<u>Orientation 20 :</u>	Lier notre politique économique et commerciale à notre politique de mobilité et de déplacements

Orientation 14 Organiser la croissance démographique sur le périmètre du SCoT Cœur du Faucigny

Notre territoire est attractif. Depuis plusieurs années, nos territoires accueillent de nouveaux habitants (+1.9% par an entre 2009 et 2015). Ce rythme est dû avant tout à l'arrivée de population. Ces arrivées sont un véritable moteur pour la production de notre aménagement du territoire. Elles nous conduisent à adapter la production de logements, l'offre d'emplois, de services, de soins, de mobilités, etc.

L'apport net de population au cours des 20 années écoulées est de +25'000 habitants.



Nos objectifs pour l'orientation 14 sont :

De temporiser notre croissance sur un pas de temps long (la durée du SCOT)

- En calibrant un taux³⁴ d'accueil moyen par an autour du rythme de croissance observé lors des 10 dernières années ;
- En modulant le taux de croissance sur le territoire Cœur du Faucigny ;
- En élaborant des scénarii de croissance sur le territoire Cœur du Faucigny

³⁴ Le taux moyen annuel constaté au cours des 10 dernières années sur le périmètre du SCoT CDF est de +1.3%.

- En croisant la consommation foncière potentielle et la densité acceptable.

De territorialiser la croissance en fonction des perméabilités et des spécificités de nos cellules en termes de logements, d'équipements, de mobilités, etc

Orientation 15

Proposer une offre en logements et en équipements adaptée prenant en compte les populations en place et à venir

La croissance démographique du Cœur du Faucigny induit un besoin en logements important, notamment dans le secteur social, ce qui conduira à une démarche de solidarité du territoire dans la production des logements sociaux.

Nos habitants ont des parcours de vie de plus en plus variés et complexes qui génèrent une mobilité résidentielle entre les **différents statuts d'occupation** (locataire ou propriétaire) entre le **secteur libre et le secteur social**, entre **les types de construction** (individuel, collectif et intermédiaire). Nous devons être en capacité de répondre à la **diversité de la demande** en logements.

La diversité de l'offre doit permettre de répondre à la fois aux besoins des **ménages mobiles** et de ceux qui ont des **ressources limitées** ainsi qu'à ceux des **populations touristiques**, et des **personnels saisonniers**.

L'offre en logements doit aussi être orientée :

- pour répondre aux besoins des **différents types de ménage** vivant sur notre territoire (les couples, les familles monoparentales, les personnes seules, les autres ménages sans famille).
- pour permettre aux ménages **quel que soit leur âge** (jeunes et personnes âgées) et leur condition de trouver à se loger.
- pour augmenter l'offre en **logements du secteur social** y compris ceux destinés aux personnes handicapées et aux

personnes âgées (tendre vers une production **d'habitat inclusif**³⁵).

Le « besoin en logement social » doit satisfaire le besoin en logement et une offre de **logement abordable**.

L'attractivité du territoire nécessite une offre en logements adaptée aux besoins de chacun, dans un contexte de raréfaction et d'augmentation du prix du foncier.

La qualité de vie doit être un fil conducteur pour adapter l'offre de logements à la demande (qualité des espaces publics, réhabilitation thermique des logements, ouvertures paysagères, prise en compte du bruit...). Les **équipements** et **services** constituent le socle de la vie sociale du territoire. Ils sont **vecteurs d'inclusion sociale** pour nos habitants, surtout pour les plus fragiles. Leur préservation et leur consolidation, dans tous les domaines, constituent un enjeu primordial.

De plus, la transition démographique qui s'opère au niveau national met en avant d'une part un vieillissement rapide des populations et d'autre part qu'en 2050, un français sur deux sera en âge d'être actif. Les territoires sont donc davantage sensibles au solde migratoire qu'au solde naturel dans leurs dynamiques résidentielles ; cela nous questionne sur **la qualité de vie** que **notre écosystème** sera en mesure d'offrir.



Ecole primaire © Mairie de Fillinges

³⁵ L'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées c'est-à-dire une troisième voie entre l'accueil en établissement spécialisé et le logement en milieu ordinaire, autonome ou dans la famille.

Nos objectifs pour l'orientation 15 sont :

De partager des objectifs de mixité sociale au travers d'une mise en cohérence de nos politiques de logements :

- De favoriser un parcours résidentiel diversifié aux populations en place et à celles à venir.
- De permettre le développement d'un parc de logements sociaux en harmonie avec le tissu urbain global et les aménités urbaines, et dans le respect de la loi SRU³⁶.
- D'intégrer la problématique du vieillissement de la population en privilégiant par exemple l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées comme de nouveaux modes d'accompagnements et des logements adaptés.
- D'intégrer la problématique du logement des jeunes afin qu'ils puissent commencer leur parcours résidentiel.
- De travailler à une mixité et une accessibilité de l'habitat et du logement sur l'ensemble de notre territoire (Accession, location, saisonniers, aidés ou abordables...) dans l'objectif de développer le lien social (inter-générationnel...).
- De s'appuyer sur les Programmes Locaux de l'Habitat existants (Communautés de Communes Arve et Salève et Faucigny-Glières) et de favoriser l'émergence de nouveaux plans pour décliner les orientations et objectifs du SCoT.
- De contribuer au maintien et à l'amélioration de l'offre en hébergement touristique existante (conserver la part des centres de vacances et lits chauds) et éviter le transfert de ces lits vers la résidence principale.
- D'accompagner la déclinaison des orientations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage sur le périmètre SCoT CDF.

De renforcer le socle de la vie sociale de notre territoire :

- En anticipant et en accompagnant une offre d'équipements publics (établissements scolaires, établissements hospitaliers, transports, crèches, établissements administratifs, etc.) et de services (petits centres médicaux, sociaux, agences postales, etc.) aux habitants.
- En s'appuyant sur des grandes infrastructures comme le ferroviaire (se reporter aux orientations 16/Obj4 et 18/obj2).

³⁶ Article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains : les communes de plus de 3 500 habitants doivent disposer de 25 % ou 20 % de logement social.



MARPA © Habère-Lullin



Aire de Jeux © Marcellaz



Fondation Cognacq Jay © Monnetier Mornex



Salle polyvalente © La Muraz



Piscine intercommunale © Boège.



Centre Hospitalier © CCFG



Ecole primaire © Faucigny



Médiathèque Intercommunale © CCFG

Orientation 16**Prévoir les réponses à nos besoins en matière de logements dans le respect d'une densité acceptable³⁷ et de qualité**

Notre territoire subit une très forte pression foncière. La qualité des espaces artificialisés et naturels, garants de notre cadre de vie, doit être préservée.

La densité doit être acceptable pour conserver **des aérations**, pour offrir la possibilité à la nature d'exister, pour permettre aux continuités de favoriser les échanges entre le vivant et pour conserver notre patrimoine architectural et paysager identitaire, ainsi que la qualité de vie afférente.



Architecture contemporaine © Viuz en Sallaz

Nos objectifs pour l'orientation 16 sont de :

Proposer une densité acceptable dans la production de logements en fonction des spécificités de nos cellules.

Etre attentif à la continuité de la trame naturelle au sein des espaces urbanisés.

Organiser la mobilité spatiale et la mettre en œuvre à différentes échelles (ex. à l'intérieur de la cellule, entre les cellules, entre notre écosystème et les territoires voisins, etc.).

Permettre l'intensification de certains secteurs en fonction de leur degré d'accessibilité (proche des gares ou arrêts de bus, carrefour d'échanges, PEM³⁸, secteurs stratégiques...).

³⁷ Cette question rejoint la notion de fractalité³⁷ développée pour la mise en œuvre de notre concept

³⁸ PEM : plateforme d'échange multimodal



Maison forte © commune de Scientrier

Orientation 17

Vers la sobriété foncière

La lutte contre l'étalement urbain et la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers sont devenues incontournables dans les documents de planification.

Les élus de notre territoire travaillent depuis plusieurs années à la réduction de notre consommation foncière. La majorité des documents d'urbanisme locaux a déjà mis en œuvre un principe de réduction de 50% de la consommation foncière au cours de la décennie écoulée. Les élus réaffirment cet objectif et affichent dans le PAS du SCoT leur volonté de poursuivre dans cette voie.

Ils se sont fixés des objectifs comme ré-utiliser le bâti existant pour ne pas consommer du foncier agricole, naturel ou forestier et se donner les moyens de mettre en œuvre une densité acceptable (orientation 14 ; orientation 16), de réfléchir à la densification sur les zones d'activités économiques, etc.

Nos objectifs pour l'orientation 17 sont de :

Poursuivre la diminution de notre consommation foncière³⁹ et répondre à l'objectif de la feuille de route⁴⁰ de la Commission européenne qui affirme : « Notre objectif [consiste] à supprimer, d'ici à 2050, toute augmentation nette de la surface des terres occupées ».

Inscrire un objectif de réduction de 50 % de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers⁴¹ pour la décennie à venir et proposer ensuite une trajectoire de Zéro Artificialisation Nette par tranche de 10 années à horizon 2050⁴²

Accompagner, dans une logique de sobriété foncière et de densité acceptable, le renouvellement urbain pour un développement harmonieux de nos communes.

Favoriser le recyclage urbain en fixant des objectifs en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisirs, de restructuration/réhabilitation/réaffectation des petits logements de station...

Travailler à l'aménagement de nos activités économiques pour optimiser leur occupation immobilière et foncière.

Inciter à la mise en place d'une gestion parcimonieuse de notre foncier économique (ex. baux à construction...).

Orientation 18

Fixer des objectifs de transition énergétique et de mobilité pendulaire

Il s'agit au travers des orientations de notre Projet d'Aménagement Stratégique de contribuer aux **grandes transitions** écologiques et énergétiques que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le développement des solutions bas carbone, la préservation de la biodiversité, de la qualité des eaux et des sols, etc.

³⁹ Notamment la Règle n°4 du SRADDET relative à la Gestion économe et l'approche intégrée de la ressource foncière

⁴⁰ Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, Commission européenne, 20 septembre 2011.

⁴¹ Par rapport à la période de référence 2011 et 2021

⁴² Article 47 du projet de Loi Climat et Résilience

Dans cette orientation, les élus ont souhaité lier transition écologique et énergétique avec la mobilité pendulaire des travailleurs.

Leurs objectifs sont de soutenir le télétravail, de développer les modes de déplacement collectifs ou partagés... pour **réduire l'usage de l'automobile** individuelle.

Nos objectifs pour l'orientation 18 sont :

D'accompagner le déploiement des réseaux numériques dans une logique de démobilité.

De contribuer au déploiement d'une intermodalité⁴³ (ex : P+R⁴⁴ et transport en commun, vélo+train, PEM⁴⁵) et d'une multimodalité (choix de plusieurs modes pour un trajet) grâce notamment au déploiement des transports collectifs (Bus, trains), des transports partagés (co-voiturage, auto-partage), des transports doux (marche à pied, vélo, trottinette, etc.).

De rendre plus accessibles tous les sites supports de cette multimodalité dans le périmètre SCoT CDF et sur les territoires voisins (ex. Bonne et TAC).

De soutenir l'éco-mobilité en poursuivant le déploiement de bornes de recharges électriques ou hydrogène).

D'accompagner le développement des mobilités actives⁴⁶ : par la création et le renforcement des maillages entre les schémas de circulation, de déplacements urbains ou les schémas cyclables dans le périmètre SCoT CDF et en lien avec les territoires voisins.

⁴³ Intermodalité : combinaison de plusieurs modes sur un même trajet, de porte à porte

⁴⁴ P+R : Parking Relais ou stationnement voiture et accès aux transports collectifs (bus, trains, etc.).

⁴⁵ PEM : plateforme d'échange multimodale

⁴⁶ Mobilités actives c'est-à-dire qui n'utilisent que l'activité physique humaine comme source d'énergie.



Proxim'iti © Commune de Bonneville

Orientation 19

Lier politique de déplacement et politique touristique

A l'échelle du département de la Haute-Savoie, le territoire Cœur du Faucigny occupe une zone centrale d'où il est possible de rayonner vers des villes comme Annecy, Genève, Chamonix... ; vers des grandes stations comme Flaine, Les Gets, Avoriaz... ; et où le tourisme d'itinérance est possible. Ce sont des atouts touristiques à utiliser et à renforcer.



Vélo route Léman Mont Blanc © CC4R

Nos objectifs pour l'orientation 19 sont :

De poursuivre le déploiement des mobilités douces au service du tourisme d'itinérance par exemple.

De concilier les usages des pistes cyclables entre tourisme ou loisirs et autres usagers (par exemple sur la voie verte, entre promeneurs, sportifs et déplacement pendulaire des actifs).

D'accompagner l'offre en mobilité touristique du territoire Cœur du Faucigny vers d'autres sites touristiques du département comme Annecy, Genève, Chamonix, ou vers des grandes stations comme Flaine, Les Gets, Avoriaz, etc.

De favoriser les déplacements depuis les portes d'entrée de notre territoire (autoroute, gares, etc.) vers les lieux touristiques et de loisirs stratégiques.

D'accompagner le projet de téléporté entre Glières Val de Borne et le Plateau des Glières.

Orientation 20**Lier notre politique économique et commerciale à notre politique de mobilité et de déplacements**

Les évolutions économiques et commerciales ont des impacts sur la mobilité. Pour faire leurs achats, les habitants utilisent leur voiture individuelle pour se rendre sur les zones de commercialité (centre-ville, supermarché...) pour collecter leurs achats (drive, circuit-court et local...), ou encore font appel à la livraison (e-commerce ...). Ainsi, l'aménagement économique est lié au transport en général (et vise la réduction de l'usage de l'automobile individuelle).

Nos objectifs pour l'orientation 20 sont de :

Prendre en compte les problématiques de stationnement en centre-ville et centre-village.

Accompagner le déploiement des transports en commun au plus près des zones de forte commercialité.

Remettre à « portée de mobilité douce » les zones de commercialité.

S'efforcer de coupler transport en commun, stationnement et activités économiques.

Accompagner le développement de l'e-commerce et les flux qui lui sont associés (ex : entrepôt, plateforme de stockage, mixité fonctionnelle des espaces économiques, logistique du dernier kilomètre, etc.).

Travailler sur le traitement des entrées de commune pour gérer les localisations opportunistes en bord de voie ou aux carrefours et nœuds routiers.

Pilier 3 - Renforcer notre maillage écologique dans le respect de nos paysages et de notre biodiversité, de notre projet de sobriété foncière et de nos transitions

Nous avons posé le constat que les cellules territoriales sont **en interaction et organisées en maillage**. Un de nos maillages fort est le maillage écologique. Notre territoire Cœur du Faucigny se caractérise par un environnement riche, varié et de qualité où la biodiversité est encore bien présente. Cette **richesse écologique** se manifeste dans nos montagnes, nos plateaux, nos vallées... où de nombreux sites demeurent préservés. Il résulte de l'imbrication de **diverses trames**, agricole, forestière, naturelle et hydrographique. Il est le lieu d'expression de la prospérité du vivant et contribue à la qualité de nos vies.

Notre projet politique veut se saisir des éléments constitutifs du **maillage écologique**. Notre angle d'approche est celui du rôle à donner aux trames agricole, forestière, naturelle, hydrographique, etc. dans l'organisation et l'interaction de nos cellules territoriales.

Les orientations du Pilier 3

<u>Orientation 21 :</u>	Traiter les séquences paysagères vecteur de la qualité de notre cadre de vie
<u>Orientation 22 :</u>	Assurer le bon état des continuités écologiques
<u>Orientation 23 :</u>	Positiver le lien entre l'agriculture et la lutte contre le changement climatique.
<u>Orientation 24 :</u>	Agir pour améliorer la qualité de l'air
<u>Orientation 25 :</u>	Engager notre territoire face au défi climatique et aux énergies renouvelables
<u>Orientation 26 :</u>	Agir dans le respect de notre ressource en eau et faire vivre nos rivières
<u>Orientation 27 :</u>	Prendre en compte la vulnérabilité de notre territoire face aux risques
<u>Orientation 28 :</u>	Favoriser un bon usage des matériaux de construction et des terres végétales

Orientation 21**Traiter les séquences paysagères vecteurs de la qualité de notre cadre de vie**

La qualité de vie du territoire Cœur du Faucigny est en partie liée à la qualité de son paysage qui propose une alternance entre espaces bâtis et espaces agricoles/naturels ouverts. Le SCoT vise à identifier les séquences paysagères et les marqueurs du territoire qui constituent des biens communs sur notre territoire.

Nos objectifs pour l'orientation 21 sont :

D'identifier et maintenir des séquences paysagères singulières y compris les coupures d'urbanisation ou discontinuités entre les villages.

De valoriser les éléments cadres de découverte du paysage par exemple les vues depuis les axes d'entrée sur le territoire (lorsque l'on circule sur les autoroutes, les voies ferrées...).

De proposer un « traitement » aux entrées de communes.

De respecter notre bâti vernaculaire comprenant les architectures traditionnelles des villages et les silhouettes villageoises remarquables.

De veiller au maintien de l'ouverture des points de vue majeurs et des chemins de randonnée, etc.

De préserver les différents espaces verts aménagés en milieu urbain ou à proximité immédiate (ex : base de loisirs nautiques de Bonneville, base de loisirs de la Plaine des Rocailles...) et les espaces en friche, agricoles ou naturels. Ils sont sous pression urbaine.



© Commune d'Arbusigny

Orientation 22**Assurer le bon état des continuités écologiques**

La richesse écologique du territoire dépend largement du maillage qui existe entre les réservoirs de biodiversité. En effet, l'isolement des milieux est le premier motif de disparition des espèces vivantes. Le bon fonctionnement des continuités écologiques est garant de la richesse des milieux naturels et de la biodiversité qui les accompagne.

Nos objectifs pour l'orientation 22 sont de :

Décliner les continuités et les fonctionnalités écologiques du SRADDET⁴⁷, dans une logique de prolongation du SRCE⁴⁸.

Limiter la fragmentation et de restaurer le maillage écologique y compris la trame verte et bleue en milieu urbain (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques).

Traiter la question des plans d'eau naturels et artificiels de moins de 1000 hectares⁴⁹.

Approfondir la connaissance sur les délimitations des zones humides et leur protection dans les documents d'urbanisme (et en adéquation avec le SAGE porté par le SM3A)

- Prendre en compte la préservation des cours d'eau et de leurs ripisylves ainsi que leur gestion en identifiant des espaces de bon fonctionnement.
- Repérer l'ensemble des zones humides et en identifiant les zones humides stratégiques.

S'inscrire dans les orientations du SAGE de l'Arve pour des espaces de bon fonctionnement des rivières (et des zones humides), ainsi que de ses déclinaisons portées par le SM3A comme s'appuyer sur la trame turquoise pour protéger les rivières et leurs ripisylves dans leurs fonctionnalités écologiques (ex. l'Arve, la Menoge, le Vaison, le Risse, le Borne, le Giffre... et leurs affluents).

Assurer la conciliation des usages des milieux naturels (agriculture, environnement, tourisme, loisirs, pêche, chasse, etc.).

⁴⁷ SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

⁴⁸ SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique remplacé par le SRADDET

⁴⁹ En application du L.122-12 du Code de l'Urbanisme

Pilier 3 : Renforcer notre maillage écologique dans le respect de nos paysages et de notre biodiversité, de notre projet de sobriété foncière et de nos transitions.

Préserver et valoriser la nature, sa biodiversité ordinaire et extraordinaire.

Garantir l'équilibre de nos écosystèmes par la préservation de la forêt :

- Faire vivre la forêt au travers de ses fonctionnalités écologiques ; la forêt a un rôle de véritable réservoir de biodiversité.
- Considérer aussi la forêt comme une nature sauvage et vivante.
- Offrir les conditions favorables à la défense et à la lutte contre l'incendie de forêt notamment par l'entretien des chemins, des points d'eau pour lutter contre les feux, le débroussaillage...

Agir contre la perte de biodiversité en luttant contre les plantes invasives en privilégiant l'utilisation de plantes d'origine locale, en éradiquant les foyers de plantes invasives, en s'appuyant sur les moyens mobilisés par le SM3A pour lutter contre ces espèces : surveillance, arrachage, coupe, sensibilisation...



Vouan © CC4R

Orientation 23 Positiver le lien entre l'agriculture et la lutte contre le changement climatique

L'agro-écologie constitue une des réponses à la lutte contre le réchauffement climatique. Les sols constituent au niveau mondial le **premier stock de carbone biologique**⁵⁰. En captant du CO₂ de l'air via la photosynthèse, une plante absorbe du carbone. Si cette plante se décompose dans le sol, elle lui restitue son carbone sous forme de matière organique. Le sol s'enrichit alors de carbone, et devient plus fertile, le **processus est circulaire**.

⁵⁰si l'on exclut les océans et les roches sédimentaires « source Ministère de l'agriculture et de l'alimentation »

Nos objectifs pour l'orientation 23 sont :

De reconnaître et de préserver le rôle de stockage du carbone des terres cultivées (prairies, champs...).

D'accompagner l'exploitation de la production d'énergies renouvelables dans le respect des terres agricoles utiles, des espaces naturels et des ressources stratégiques de l'alimentation en eau potable (ex. photovoltaïque, géothermie de surface – dans le respect du cadre réglementaire du SAGE de l'Arve).

D'encourager l'agriculture à réduire les déchets et à les valoriser par le ré-emploi ou par le recyclage (ex. méthanisation...).



Ruchers – Miellerie Viuz en Sallaz ©
Lesruchersdamelie.fr

Le Môle © Mairie de Saint Jean de Tholome



Vache Abondance



GAEC Le Plane – Saint André de Boège ©
gaec-le-plane.fr

Orientation 24 Agir pour améliorer la qualité de l'air

La **qualité de l'air** est un des enjeux majeurs de **santé publique** et suscite un intérêt croissant de la population, en raison, notamment, de la multiplication des épisodes de pollution. Ainsi que le prévoit le Code de l'environnement, chacun a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé (article L.220-1).

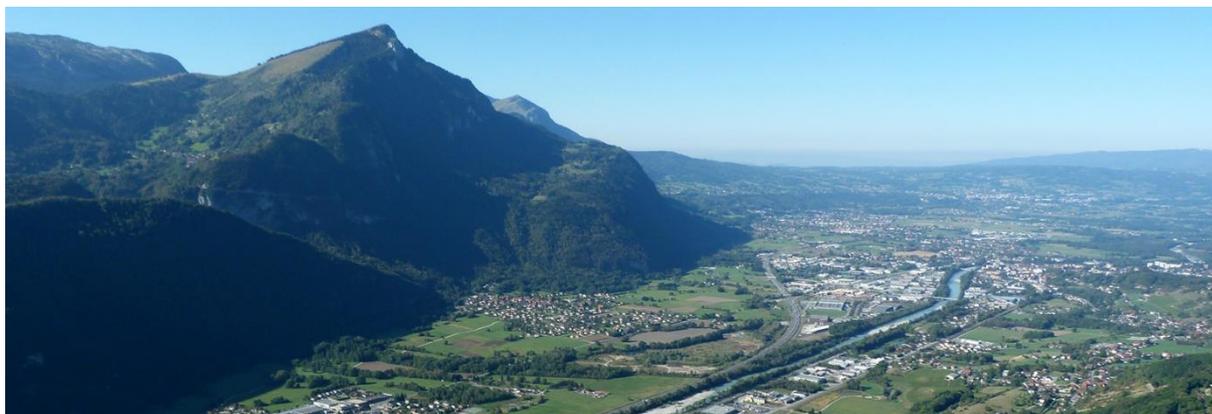
Le SCOT a un rôle à jouer dans la **limitation des émissions de polluants** en s'inscrivant dans les objectifs du SRADDET, du PPA de l'Arve et des PCAET Arve et Salève et Faucigny-Glières.

Le diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du SCOT permet de construire une **base de connaissances sur la qualité de l'air** du territoire Cœur du Faucigny.

Il sera nécessaire de compléter cette première approche pour :

Identifier les zones à enjeux au regard des principales activités sources de polluants et de la localisation des zones d'habitation.

Intégrer les scénarios prospectifs d'aménagement du territoire pour évaluer leur impact sur les émissions de polluants dans l'air.



La Vallée de l'Arve © Mairie de Bonneville

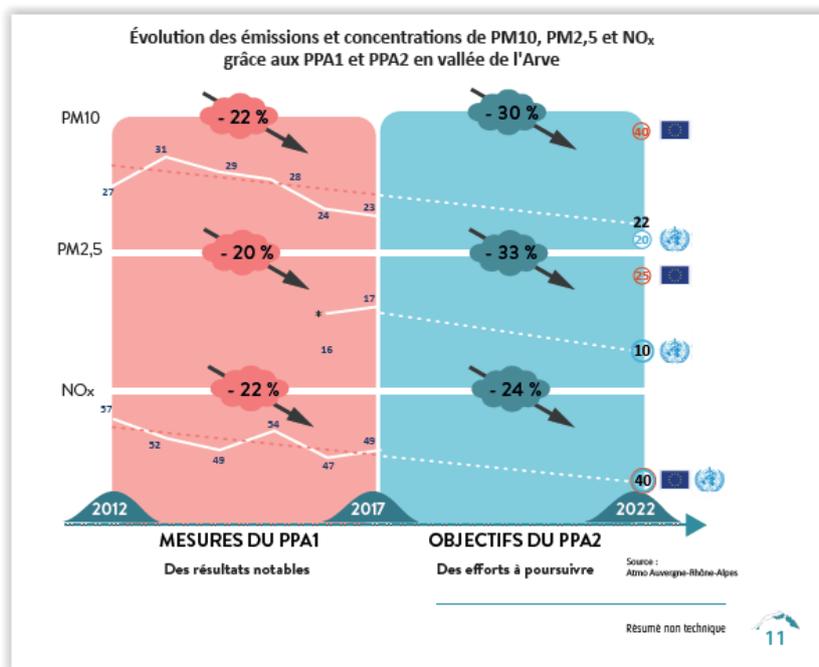
Nos objectifs pour l'orientation 24 sont de :

Réfléchir et concevoir le projet d'aménagement de manière à améliorer la qualité de l'air et à évaluer les impacts de nos projets d'aménagement du territoire sur la qualité de l'air.

Pilier 3 : Renforcer notre maillage écologique dans le respect de nos paysages et de notre biodiversité, de notre projet de sobriété foncière et de nos transitions.

S'inscrire dans la logique de mise en œuvre des PCAET, du PPA de l'Arve afin de permettre le passage à l'opérationnel.

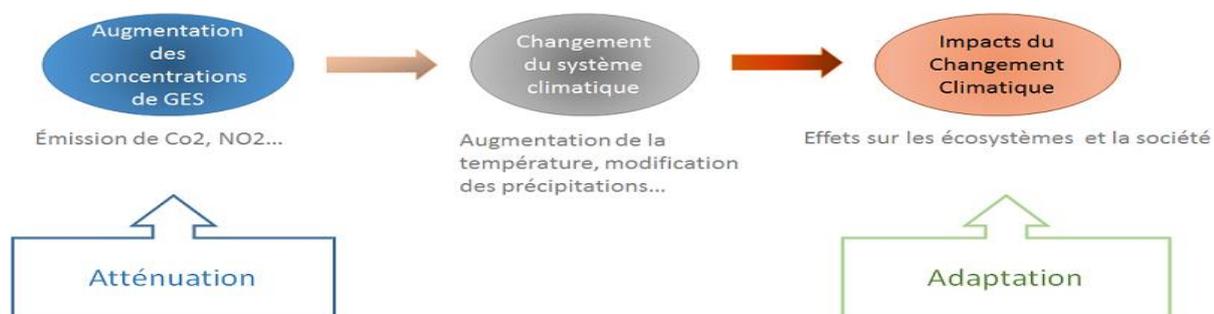
Assurer de manière générale et de façon transversale la préservation de la qualité de l'air.



Source : PPA de l'Arve – résumé non technique

Orientation 25 Engager notre territoire face au défi climatique et aux énergies renouvelables

Les documents de planification ont des obligations en termes d'objectifs à atteindre, notamment en termes de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.



Crédits : Meem/Onerc

La CCAS et la CCFG ont élaboré un Plan Climat Air Énergie. La démarche a été coordonnée à l'échelle du pôle métropolitain du Genevois Français. Ces derniers avancent en parallèle à la définition d'une stratégie TEPOS⁵¹ avec la mise en commun d'actions d'échelle métropolitaine.

Nos objectifs pour l'orientation 25 sont :

De s'appuyer sur les PCAET⁵², le PPA⁵³ de l'Arve et de susciter l'émergence de nouveaux plans.

De participer à l'objectif de « réduire de l'ordre de 23% la consommation d'énergie de la région AURA⁵⁴, pour les projets d'aménagement structurant » :

- En incitant les acteurs économiques à avoir une approche économe de leur consommation d'énergie.
- En accompagnant les entreprises de transport de marchandise (poids lourds) pour qu'elles mobilisent davantage des EnR dans leurs activités.
- En mobilisant davantage des EnR dans nos activités économiques (secteur du transport et secteur tertiaire).
- En incitant à la rénovation énergétique des logements.
- En communiquant sur les circuits-courts, l'éco-mobilité, le recyclage pour changer nos habitudes.

De promouvoir et accompagner la production d'EnR⁵⁵ :

- En augmentant la production d'énergie électrique « verte » reposant à court terme sur le solaire photovoltaïque et à moyen et long terme sur l'hydrogène.
- En coordonnant nos actions pour développer la production de biogaz à partir de nos déchets.
- En étudiant la possibilité de développer des réseaux de chaleur (bois-énergie, géothermie...).
- En valorisant nos forêts pour développer/soutenir une filière bois-énergie.

⁵¹ Convention TEPOS : Il s'agit d'inscrire dans une convention les engagements d'un territoire pour atteindre l'équilibre entre la consommation d'énergie et la production d'énergie à l'échelle locale.

⁵² PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

⁵³ PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

⁵⁴ AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

⁵⁵ EnR : énergie renouvelable

Pilier 3 : Renforcer notre maillage écologique dans le respect de nos paysages et de notre biodiversité, de notre projet de sobriété foncière et de nos transitions.

- En étant attentif à l'exploitation des énergies de récupération (ou énergie fatale) comme la chaleur fatale pour limiter la facture énergétique des entreprises industrielles émettrices et aussi pour leur permettre d'améliorer leur bilan carbone, voire de valoriser cette chaleur pour d'autres usages (ex. réseaux de chaleur urbain).

De soutenir les démarches de réflexions sur la distribution de l'énergie :

- En poursuivant l'implantation des réseaux de chaleur en lien avec le bois-énergie et la valorisation de la forêt.
- En accompagnant le réseau de bornes électriques sur notre territoire.
- En participant aux réflexions sur le déploiement du réseau départemental d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable (SYANE).



Chaufferie bois – Reignier © <http://www.geronimo-architectes.fr/chaufferie-bois-reignier-esery>

Orientation 26

Agir dans le respect de notre ressource en eau et faire vivre nos rivières

La préservation de l'eau est un objectif fondamental du SCOT. L'eau est une ressource collective qui doit être appréhendée avec attention à toutes les étapes de son cycle. L'enjeu de préservation des ressources et de prévention des risques et nuisances doit trouver des réponses dans la mise en œuvre de nos transitions écologiques.



L'ensemble des masses d'eau souterraines du territoire est en bon état quantitatif et chimique. Cette ressource est sollicitée pour de nombreux usages (agricole, industriel, domestiques, production d'énergie, touristique).



Lac du Môle © CC4R

Face aux impacts du changement climatique, l'adaptation de notre territoire est un enjeu majeur. Elle est le corollaire essentiel aux actions d'atténuation, c'est-à-dire de limitation du réchauffement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre). Il s'agit d'intégrer dans notre SCoT cette adaptation dans le domaine de l'eau pour éviter :

- Le manque d'eau (et les sécheresses).
- Les inondations (débordements des cours d'eau).
- La dégradation de la qualité de l'eau (maintenir la qualité des eaux de consommation, avoir une gestion adaptée des eaux pluviales...).
- Ou encore le risque de modification des écosystèmes aquatiques (zones humides, cours d'eau).

Nos objectifs pour l'orientation 26 sont de :

Respecter une gestion durable du cycle de l'eau dans nos projections de développement du territoire pour satisfaire nos besoins en eau potable (y compris sources privées et publiques, exploitées et non exploitées, bouclage des réseaux existants, etc.) :

- En veillant à l'adéquation entre les ressources en eau potable et les projets d'aménagements envisagés.
- En s'assurant de l'adéquation entre la gestion des eaux usées et les projets d'aménagement envisagés.

Sécuriser l'ensemble des masses d'eau souterraines et rester vigilant, y compris sur les sources naturelles privées ou publiques, exploitées et non exploitées actuellement.

Améliorer et préserver la qualité de l'eau en prenant en compte les objectifs du SAGE⁵⁶ de l'Arve.

Et aussi,

Accompagner la production d'énergie d'origine hydraulique dans le souci de la préservation des milieux.

Veiller à ce que l'exploitation forestière se fasse dans le respect de la préservation de la ressource en eau.



Bancs et méandres de l'Arve dans la zone d'Anterne entre Vougy et Marignier © SM3A

⁵⁶ SAGE : : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

Orientation 27**Prendre en compte la vulnérabilité de notre territoire face aux risques**

Notre territoire est identifié comme potentiellement exposé aux risques naturels, technologiques ou sanitaires et aux nuisances. Les effets du changement climatique sur ces risques et nuisances pourraient accentuer ces phénomènes (intensification des risques naturels, des canicules, des pollutions à l'ozone...). Nos objectifs sont de permettre la réduction de l'exposition des biens et des personnes aux risques.

Plusieurs obligations légales s'imposent au SCoT par exemple en matière de risque d'inondation :

Prendre en compte le risque d'inondation, et agir de manière à contribuer à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

Etre compatible avec le SAGE⁵⁷ existant sur notre territoire, avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation, les PPRi⁵⁸ existants.

Une démarche PAPI (plan d'actions de prévention des inondations) est en cours sur notre territoire.

Nos objectifs pour l'orientation 27 sont de :

Réfléchir et concevoir le projet d'aménagement de manière à réduire les expositions des personnes et des biens aux risques dans la logique de mise en œuvre des PPRn⁵⁹ et/ou PPRi.

Considérer les impacts que peut avoir une inondation sur notre territoire, afin d'orienter nos politiques publiques, d'aménagement du territoire, en faveur de la réduction de ces impacts.

Participer à la mise en œuvre des politiques de prévention des risques pour renforcer la vigilance sur le risque incendie de forêt pour :

- adapter nos principes d'aménagement concernant les interfaces habitat-forêt.
- améliorer la défendabilité de la forêt face aux feux (entretien des chemins, points d'eau pour lutter contre les feux, débroussaillage...).

⁵⁷ Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

⁵⁸ Plan de Prévention des Risques industriels

⁵⁹ Plan de Prévention des Risques naturels

Orientation 28**Favoriser un bon usage des matériaux de construction et des terres végétales**

Notre territoire va accueillir des habitants supplémentaires et avoir un développement urbain en conséquence. Cela soulève la question de la gestion des matériaux de construction mais aussi de la gestion des terres végétales. Les acteurs du BTP ont porté à la connaissance des élus du SCOT les problèmes rencontrés lors des constructions.



Carrière – Saint-Jeoire ©

Nos objectifs pour l'orientation 28 sont de :

Permettre le maintien des carrières pour mobiliser une ressource locale tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, paysagers et de nuisances occasionnées.

Améliorer la gestion des déchets dans une logique circulaire, de la production, à la collecte, au traitement, recyclage, stockage jusqu'à la valorisation.

Prendre en compte les besoins du BTP notamment en identifiant des secteurs susceptibles d'accueillir des ISDI.

Améliorer la gestion des matériaux d'affouillements.

Travailler à une gestion de proximité en cohérence avec les territoires voisins des produits d'affouillement issus de notre territoire.

